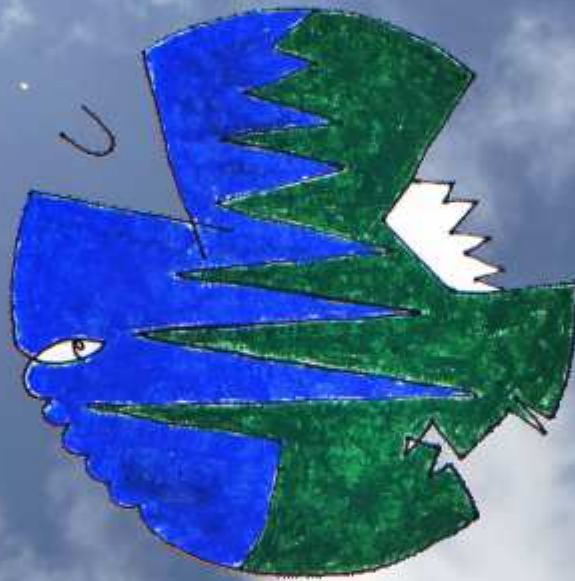


1^{ère} Édition : Colloque sur les ressources naturelles et le développement durable

Comment être plus **verts et plus respectueux
dans l'utilisation de nos **forêts** tout en restant
prospères?**



Actes du Colloque

**Chibougamau
5 et 6 novembre 2008**



MOT DU PRÉSIDENT D'HONNEUR

Chers participants au premier colloque nord-qubécois sur le développement durable,

Cher membres du comité organisateur,

C'est avec fierté, mais aussi avec beaucoup d'humilité, que j'ai accepté la présidence d'honneur de ce premier colloque sur le développement durable dans le Nord-du-Québec qui a pour thème « Les ressources naturelles et le développement durable : Comment être plus verts et plus respectueux dans l'utilisation de nos forêts tout en restant prospères ? » On trouve là des thèmes et des enjeux qui sont chers à Chantiers Chibougamau depuis des années.

Au sein de notre organisation, nous n'avons pas la prétention de mieux faire les choses qu'ailleurs. Nous sommes simplement habités par une passion qui nous pousse à les faire le mieux possible et à toujours nous dépasser. Cela est vrai pour les procédés de fabrication de nos produits mais ça l'est aussi pour la collaboration avec notre communauté et pour un travail qui se veut le plus respectueux possible en forêt. La nature produit la matière première qui nous donne notre boulot. Comme elle nous entoure, que nous l'habitons aussi et que nous connaissons personnellement les communautés autochtones qui y vivent, elle est également le lieu de nombreux loisirs, ce qui nous pousse naturellement à réaliser nos activités de façon à minimiser notre impact sur elle.

J'ai la confiance que ce premier colloque s'avèrera une bougie d'allumage sans précédent pour nous tous, entrepreneurs et leaders du Nord-du-Québec. Peu importe à quelle échelle se situent nos activités, nous gagnons à améliorer nos pratiques d'entreprise. C'est rentable de nous engager dans cette voie. Je félicite le comité organisateur pour cette initiative à laquelle ils travaillent depuis plus d'un an. Je remercie tous les conférenciers qui nous alimenteront durant les deux jours du Colloque et qui nous inspireront tous pour construire un avenir meilleur à tous points de vue. Je tiens également à souligner l'apport des partenaires gouvernementaux qui rendent possible la tenue d'un événement au programme aussi relevé chez nous, dans le Nord-du-Québec, à Chibougamau.

Enfin, je remercie et félicite tous les participants du Colloque qui ont fait le choix d'investir deux précieuses journées de leur temps pour assister aux conférences et aux ateliers proposés.

Humblement,

Michel Filion
Chantiers Chibougamau



MOT DE BIENVENUE

Bonjour à tous,
Waachiye,

En tant que président de FaunENord, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à la Première édition du Colloque régional sur les ressources naturelles et le développement durable.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter et échanger sur le thème suivant: **« Comment être plus verts et plus respectueux dans l'utilisation de nos forêts tout en restant prospères? »**. Pourquoi axer cette première édition sur l'utilisation, l'exploitation et la gestion des ressources forestières? La raison est évidente: Le Nord-du-Québec comprend 16 p. 100 de la superficie forestière du Québec. Suite aux recommandations de la Commission Coulombe, une diminution des possibilités forestières a été relevée. Des emplois ont été perdus. De l'inquiétude au sein des communautés vivant de cette ressource a été signalée. Les recommandations issues de la commission visent l'aménagement durable de la forêt; elles permettront à long terme de répondre aux besoins économiques, écologiques et sociaux des générations actuelles et futures. En parallèle, l'utilisation du milieu forestier à des fins récréatives dans la région est importante. La randonnée pédestre, le vélo de montagne, le kayak, le canot et l'observation faunique sont des activités de plus en plus florissantes. L'encadrement de l'ensemble de ces pratiques est nécessaire de façon à ce qu'elles puissent favoriser un développement harmonieux et durable de notre région. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Cependant, dans l'immédiat, les intervenants du milieu ont peu de pistes de solution adaptées aux réalités régionales. Il semble que chaque municipalité, chaque communauté, travaille en solitaire pour développer des avenues relatives au développement durable. De ce fait, nous rassemblons, aujourd'hui, pour vous, des experts régionaux et nationaux. Ceux-ci vous démontreront les enjeux auxquels nous faisons actuellement face. D'autres vous informeront des différentes solutions qui s'offrent à vous. Ultimement, ce colloque permettra de créer, dans et pour notre région, un réseau d'intervenants qui travaillera à mieux diffuser l'information et qui assurera une meilleure cohésion dans les diverses initiatives de gestion intégrée et de mise en valeur du milieu forestier.

Vous serez d'accord avec nous pour dire que pour l'ensemble des communautés du Nord-du-Québec, le milieu naturel est étroitement lié au rythme de vie, tant au niveau social, économique que culturel. Ces axes forment la base même du développement durable. Nous vous invitons à prendre en charge, dès aujourd'hui, le développement de votre territoire, afin d'en assurer la saine gestion.

La tenue d'un tel événement dans la région Nord-du-Québec est une première. Nous sommes très touchés, ce matin, de constater votre intérêt pour le développement durable. Nous sommes également heureux que vous ayez pris de votre temps afin d'être présents aujourd'hui. Nous espérons, dans un avenir

rapproché, renouveler l'expérience afin de réunir de nouveaux intervenants qui, grâce au suivi de cette première édition, permettront de renforcer davantage la concertation et d'assurer un développement de plus en plus harmonieux de notre région, le Nord-du-Québec.

Merci et Bon colloque à tous!
Chiniskumitine!

Gilles Boudreault
Président, FaunENord



Conférence générale

Qu'est ce que le développement durable?

M. Robert Lauzon – Bureau de coordination du développement durable, MDDEP

La définition du développement durable, adoptée pour le Québec, se base sur celle élaborée par la commission Brundtland :

« ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

La démarche de développement durable va bien au-delà de la seule préoccupation environnementale. Elle repose sur la certitude qu'il faut passer à l'action en reconsidérant nos façons de faire au regard de trois priorités qui sont indissociables soit :

- 1- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie
- 2- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité
- 3- Viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable

L'objectif ultime du développement durable est d'assurer la qualité de vie et la maintenir.

La Loi québécoise sur le développement durable vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration, particulièrement par la prise en compte des principes de développement durable. Cette loi a été adoptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale du Québec. La Loi s'enrichit de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui précise plusieurs orientations stratégiques et formule des objectifs à atteindre par l'ensemble de l'administration publique, dont plusieurs interpellent le développement de la ressource forestière et des territoires et les communautés qui y habitent.

Cette démarche se précise davantage par les plans d'action de développement durable qui interpellent les 150 ministères et organismes gouvernementaux. Ceux-ci doivent revoir leurs programmes, leurs plans, leurs stratégies et leurs politiques afin de s'intégrer progressivement à ce cadre de référence. Cette démarche permet d'aborder différemment deux préoccupations : la vision à court terme et le fonctionnement en silo. Centrée sur l'administration mais visant l'ensemble de la société, cette démarche se construit sur la transparence dans la prise de décision, dans la mise en œuvre et dans la reddition des comptes.

À travers le monde, très peu d'États se sont dotés de lois sur le développement durable. La démarche est de ce fait exigeante pour le Québec. De plus, aucun autre État ne s'est imposé un mécanisme cohérent de suivi, avec des indicateurs, de sa démarche à trois niveaux, c'est-à-dire des plans d'action des ministères et organismes, de sa stratégie nationale et de la démarche de la société toute entière. De ce fait, la démarche québécoise nécessite beaucoup de prudence et de modestie.

Tel qu'il a été mentionné, au Québec, afin de garantir le succès de la démarche, la loi est axée sur la reddition de comptes. Le Plan d'action de chaque ministère et organisme sera rendu public. Les résultats seront publiés dans une section distincte des rapports annuels d'activités. De plus, un commissaire au développement durable a été nommé afin de vérifier les résultats et assurer la transparence de la démarche. L'ensemble de la démarche est également arrimée étroitement avec la Loi sur l'administration publique dont les exercices de planification stratégique.

Quelque soit le projet développé, la loi ne demande pas de prendre en compte les trois dimensions environnementale, sociale et économique. Elle demande plutôt de prendre en compte l'ensemble des 16 principes du développement durable. C'est cette prise en compte qui permettra d'intégrer les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans les décisions plutôt que d'en tenir compte isolément. Les principes sont le moteur de la démarche. Il est important de comprendre que le développement durable est une démarche et non pas un projet. La loi sur le développement durable ne remplace en aucun cas les décideurs, elle leur donne des moyens afin d'améliorer les processus décisionnel. La démarche questionne les pratiques et les silos décisionnels. En fait, la prise en compte des principes devient une grille d'évaluation publique des décisions au service des citoyens et des organisations. Ces 16 principes sont 1) Santé et la qualité de vie, 2) Équité et solidarité sociales 3) Protection de l'environnement 4) Efficacité économique 5) Participation et engagement 6) Accès au savoir 7) Subsidiarité 8) Partenariat et coopération intergouvernementale 9) Prévention 10) Précaution 11) Protection du patrimoine culturel 12) Préservation de la biodiversité 13) Respect de la capacité de support des écosystèmes 14) Production et consommation responsables 15) Pollueur payeur 16) Internalisation des coûts.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 vise une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. Les trois enjeux visent à développer les connaissances, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement. La stratégie englobe 9 orientations stratégiques, dont trois sont prioritaires, ainsi que 29 objectifs. Chacun des 150 ministères visés doit prendre en compte l'ensemble des principes, préparer un Plan d'action pour le 31 mars 2009, rendre public ce plan ainsi que les résultats et

promouvoir le développement durable auprès de ses clientèles et les accompagner dans leur démarche. Évidemment, l'efficacité des plans d'action dépendra de l'interrelation et de la cohérence avec les plans d'action de tous, dont ceux des municipalités et des entreprises.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 constitue un projet de société pour le Québec. Elle concerne une démarche de long à très long terme. Il faut à tout prix éviter le piège de la vitesse et prendre le temps de faire les choses. De plus l'exercice doit être consensuel, structurant et engageant. Tous les acteurs, publics, privés, sociaux et les citoyens sont interpellés par cette démarche. Finalement, les défis de la démarche de développement durable nous imposent d'investir dans la cohérence, la transparence et la complicité.

Ce premier colloque régional sur les ressources naturelles et le développement durable est un colloque original qui aborde les trois dimensions associées au concept, en offrant une diversité de ressources qui reflètent les défis de cohabitation. De plus, il aborde des aspects immédiats pour respecter les besoins des communautés et des aspects de long terme pour assurer leur vitalité. Bref, la sensibilisation, les meilleures pratiques et l'apprentissage sont au cœur du débat de ce présent colloque.

Question du public : Existe-il des démarches qui se font indépendamment du gouvernement?

M. Robert Lauzon : On parle de la Loi sur le développement durable. Celle-ci transcende les gouvernements mêmes. La démarche va avec la volonté du public, des citoyens. Beaucoup d'initiatives sont menées par des municipalités, des entreprises et d'autres organisations. Il faut apprendre de tous ces exercices et rechercher la cohérence dans l'action.

Conférencier : M. Robert Lauzon, directeur du Bureau de coordination du développement durable, MDDEP.

Date: 5 novembre

Heure : 9h45 à 10h15

Lieu : Salle du Palais



Sphère sociale -Santé-

Santé humaine et forêts

M. Gilbert Lemay – médecin conseil CRSSS

Quel est le rapport entre la forêt et la santé humaine ? Pris dans un sens plus large, quelle est l'importance des effets de l'environnement sur la santé ?

Dans le contexte qui nous interpelle aujourd'hui, on ne peut parler de santé humaine sans tout d'abord parler de santé de la forêt. En effet, pour que l'être humain puisse en retirer le maximum d'effets bénéfiques pour sa santé, il faut nécessairement que la forêt elle-même soit en « bonne santé ». Mais qu'entend-on par « bonne santé » de la forêt ? La bonne santé d'une forêt repose essentiellement sur le fragile équilibre, que l'on appelle écosystème, qui relie toutes ses composantes, qu'est la biodiversité. La biodiversité, ou diversité biologique, désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la Terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. Lorsqu'on parle de biodiversité de la forêt, cela réfère donc à toutes les formes de vie que l'on retrouve en zone forestière ainsi qu'à leur rôle écologique.

La santé, la condition et la gestion d'une forêt peuvent avoir un impact considérable sur la santé d'une population. Le lien entre forêts et humains est bien visible dans notre vie quotidienne. Celle-ci nous fournit une multitude de services : service de prélèvement (eau, nourriture, bois, plantes médicinales, etc.), service de régulation (affecte le climat, les feux, les inondations, etc.), service d'auto-entretien (formation des sols, photosynthèse, cycle nutritif) et service culturel (procure des bénéfices récréatifs, esthétiques, spirituels).

Étant donné ce lien étroit régissant nos rapports avec la forêt, il est logique de constater que les changements qui s'y produisent nous affectent. En effet, les modifications de l'écosystème forestier entraînent une diminution de la biodiversité, une diminution de la qualité de l'eau, de l'air, des sols et des aliments ainsi qu'une diminution des perspectives d'emploi. Ces changements occasionnent également un appauvrissement de l'environnement récréatif et socio-culturel. Enfin, on assiste à l'augmentation des maladies reliées à la qualité de l'eau (maladies diarrhéiques), de l'air (asthme, allergies, etc.), des aliments (intoxication aux métaux lourds), des environnements bâtis (traumatismes causés par les accidents routiers et/ou industriels) et de l'environnement socio-culturel (perte de jouissance).

L'impact de la santé des forêts sur la santé humaine n'écarte certes pas les autres facteurs tels les prédispositions biologiques et génétiques ou les habitudes de vie, mais tient tout de même un rôle important. En effet, l'environnement est responsable de 24% de la charge mondiale de morbidité. Dans ce contexte, la santé publique a plusieurs rôles à jouer dans le domaine de la santé environnementale : réduire l'incidence, la morbidité et la mortalité des maladies associées à des facteurs de risques environnementaux; participer à la gestion des risques industriels majeurs, à l'utilisation adéquate des pesticides, à la mise à jour

des plans d'urgence; participer aux activités visant à améliorer la qualité de vie et à promouvoir des environnements sains et sécuritaires.

Les preuves sont indéniables. Les modifications de l'écosystème forestier d'origine anthropique ont un effet direct sur la santé humaine. Il n'y a pas moyen d'y échapper; nous sommes encore intégralement liés aux arbres et aux forêts qui nous entourent. Comme toutes les espèces vivant sur la planète, nous dépendons entièrement de l'environnement, et si nous voulons survivre, nous devons en préserver à tout prix la biodiversité.

Question du public : Est-ce que des études existent qui relient la santé humaine et la biodiversité?

M. Gilbert Lemay : Pas à ma connaissance. Les preuves que l'on possède sont indirectes, elles sont déduites de plans de conservation et de plans de rétablissement, à travers le monde! L'homme fait partie de l'écosystème, automatiquement, la biodiversité a une influence sur lui.

Question du public : Est-ce que cela vaudrait la peine de faire des études directes de l'influence de la biodiversité sur l'être humain?

M. Gilbert Lemay : Oui, car en fait les études ne sont jamais proactives. Elles sont le fruit de l'analyse des modifications d'origines anthropiques, une fois que ces modifications sont réalisées (après coup).

Date: 5 novembre

Heure : 10h30 à 12h00

Lieu : Salle des Congrès

Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

M. André Pichette – Directeur Laboratoires LASEVE, UQAC

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont tous les produits de la forêt qui ne sont pas utilisés pour leurs fibres. À titre d'exemple, nous pouvons penser aux produits découlant de l'acériculture, qui compte à elle seule 7100 entreprises dans l'industrie, mais également aux bleuets (13,4 tonnes/an, dont 37% sont récoltés en forêt), aux arbres de Noël, aux huiles essentielles, aux champignons sauvages, à la chicouté, etc. La nature représente une source importante d'agents thérapeutiques (médicaments et produits naturels) et bon nombre de produits forestiers non ligneux possèdent des vertus impressionnantes encore sous-exploitées, tels l'if du Canada, le ginseng, la gomme de sapin, etc.

Dans les faits, les études explorant les possibilités offertes par les PFNL sont peu nombreuses. À l'heure actuelle, moins de 10% des espèces du règne végétal ont été évaluées pour leur activité biologique. Dans l'ensemble de la forêt québécoise, très peu de recherches sont effectuées afin d'en connaître le potentiel bioactif.

Malgré le peu de recherches réalisées dans la forêt québécoise, certaines composantes de celle-ci sont actuellement identifiées comme ayant des fonctions

spécifiques qui gagnent à être exploitées. Par exemple, le paclitaxel (Taxol[®]), une molécule médicamenteuse isolée à partir de l'if du Pacifique, retrouvée également chez l'if du Canada, est reconnu comme étant un puissant anticancéreux. Le produit, dont les ventes annuelles représentent de plus de 2 milliards de dollars aux États-unis, est utilisé, entre autres, depuis 1992 comme traitement contre le cancer des ovaires, du sein et du poumon. L'acide bétulinique est quant à lui un antitumoral que l'on retrouve dans l'écorce du bouleau blanc. Cet élément entre dans la composition d'antiviral spécifique au VIH de type 1 (Virus de l'Immunodéficience Humaine; virus menant à plus ou moins long terme au SIDA). En outre, cette molécule possède une toxicité sélective sur les cellules cancéreuses. Par ailleurs, l'huile essentielle de sapin baumier possède une activité anticancéreuse importante. Plus précisément, l'alpha-humulène, le composé actif présent dans l'huile, renforce les traitements de chimiothérapie pour le cancer de la peau ou du poumon. Il augmente de beaucoup l'effet anticancéreux des agents, par exemple du Taxol, en favorisant leur transport à travers la membrane cellulaire et en empêchant l'évacuation de ces agents à l'extérieur de la cellule.

En conclusion, nous ne possédons, à l'heure actuelle, que de connaissances superficielles des plantes de la forêt boréale au niveau de la chimie et de la pharmacologie. La biomasse forestière présente pourtant un potentiel énorme pour l'identification et le développement de nouveaux agents thérapeutiques, de produits nutraceutiques (composantes de la base de notre alimentation tels que les lipides, les vitamines, les oligo-éléments, etc.), et d'ingrédients actifs en cosmétologie.

Question du public : Ne serait-il pas plus pertinent de faire des recherches pour augmenter l'efficacité du système immunitaire au lieu de travailler sur un traitement qui agit une fois que le cancer a fait son apparition?

M. André Pichette : Plusieurs recherches sont réalisées sur les PFNL, en parallèle, par d'autres chaires de recherche, afin de chercher à stimuler le système immunitaire plutôt que de trouver des traitements pour une maladie déjà présente. La laboratoire LASEVE élargira éventuellement son champ d'action afin de réaliser lui aussi ce type de recherche.

Question du public : Il semble y avoir une popularité pour le marché de l'if. Y-a-t-il un marché potentiel pour le bouleau, le sapin, bref, les autres essences végétales?

M. André Pichette : En ce qui concerne l'acide bétulinique (bouleau), le marché se développe tranquillement mais quelques problèmes sont rencontrés et des recherches complémentaires ont besoin d'être conduites, principalement au niveau de l'étape de production.

Question du public : Il y a une demande forte actuellement en ce qui concerne la biomasse : si celle-ci est dirigée vers la recherche, il y aura moins de quantité à brûler dans les usines de co-génération, non?

M. André Pichette : Lorsqu'on extrait des produits, il reste une partie de la biomasse qui peut être brûlée. Cependant, la vraie question qui devrait être posée est: Quelle utilisation de cette biomasse est la plus rentable?

Date: 5 novembre

Heure : 10h30 à 12h00

Lieu : Salle des Congrès

La qualité de l'eau et les milieux humides

M. Pierre Dulude- Biologiste, Canards illimités Canada

Les milieux humides fournissent de précieux biens et services écologiques (filtration, régularisation des écoulements, recharge de la nappe phréatique, biodiversité, paysages, récréation, etc.). Pourtant, la méconnaissance de ces rôles utiles et celle de la localisation de ces milieux naturels sont souvent à l'origine de leur dégradation et de leur disparition.

Ce que nous entendons par milieux humides? Ce sont des lieux inondés ou saturés d'eau pendant une période de temps suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation et ainsi favoriser différentes sortes d'activités biologiques caractéristiques aux milieux humides. Les marais représentent un type de milieu humide dans lesquels on retrouve une grande quantité de végétation aquatique et herbacée. Les marécages, quant à eux, sont caractérisés principalement par la présence d'essences ligneuses. Les tourbières sont également des milieux humides.

Pourquoi conserver les milieux humides? « Si les forêts sont les poumons de notre planète, les milieux humides en sont les reins... ».

Vingt-cinq pourcent des milieux humides du monde sont localisés au Canada. Cette proportion représente 14% de la superficie totale du Canada. Au Québec, ces écosystèmes occupent 9 % de la superficie. Plusieurs rôles essentiels sont associés aux milieux humides. En effet, ceux-ci filtrent jusqu'à 70% des sédiments transportés par les eaux de ruissellement. À travers ce processus, plus de 90% du phosphore et de l'azote est également filtré tout comme 90% des bactéries de l'eau qui y est retenue. Ce système de traitement naturel est toutefois menacé. Dans le cas précis de la Montérégie, certains secteurs ont vu disparaître jusqu'à 90% des milieux humides, principalement par le développement régional (agriculture, urbanisation).

Le cas de la baie de Lavallière, située à l'embouchure de la rivière Yamaska, est un exemple probant du lien entre utilisation du territoire, milieux humides et qualité de l'eau. Cette baie constitue un véritable joyau au Québec, au point où l'État s'en est porté acquéreur pour protéger cet habitat exceptionnel. Malheureusement, l'agriculture intensive pratiquée en amont de celle-ci a causé un certain remplissage issu de l'érosion des sols et des berges. Une augmentation de la quantité de phosphore dû à l'exploitation des terres a fait exploser la production de végétation à l'intérieur du milieu. Et peu à peu, on observa une diminution des poissons et des canards, l'apparition de grenouilles présentant des

anomalies (nombre de pattes supérieur à quatre), la difficulté pour les rats musqués à contrôler la croissance des quenouilles, etc. C'est donc à travers ce cercle de perturbations que l'on constate la dégradation de cet habitat faunique remarquable.

Pour améliorer la prise en compte des milieux humides et ainsi assurer leur conservation, il existe une approche de zonage des milieux humides et riverains forestiers inspirée de la triade. Celle-ci vise à conserver 20% des milieux humides intacts, à consacrer 60% à un aménagement multi-ressources et à garder un maximum de 20% qui peut faire l'objet d'un aménagement intensif. Cette méthode de zonage ne remplace toutefois pas l'obligation pour l'être humain à réfléchir et réévaluer constamment la situation afin de prévenir les effets nuisibles de son exploitation.

Que ce soit pour la filtration des toxines, l'équilibre des milieux adjacents ou pour la conservation d'une grande biodiversité, les raisons sont multiples pour souhaiter la conservation des milieux humides. Leur dégradation ou leur disparition entraîne des conséquences parfois coûteuses (exemple : approvisionnement en eau potable, inondations, pertes d'usages). Il est par conséquent plus que souhaitable que des mesures soient prises sans tarder pour veiller à assurer la protection de cette ressource ainsi que pour conscientiser la population à son importance. À cet effet, Canard Illimités développe notamment des plans de conservation à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Ces plans régionaux sont accessibles sur le site Internet www.canardsquebec.ca. À surveiller bientôt, celui de la région administrative du Nord-du-Québec...

Question du public : Vous mentionnez que la dégradation de la qualité de l'eau peut aller jusqu'à causer une certaine mortalité chez les canards. Est-ce que vous voulez ainsi dire que l'homme qui consomme ce canard pourrait lui aussi être infecté?

M. Pierre Dulude : La contamination de la chair des organismes constituant la chaîne alimentaire est un processus complexe qui n'affecte pas tous les organismes de la même façon. L'homme étant au sommet de cette pyramide, il doit demeurer prudent sur la source et la quantité des aliments qu'il consomme, même si les canards sauvages ne sont pas particulièrement connus pour concentrer les métaux lourds et les pesticides dans leur chair, comparativement à des poissons prédateurs comme le doré et le brochet.

Question du public : Le principe filtrant des marais ne pourrait-il pas être applicable pour traiter les eaux usées de certaines entreprises?

M. Pierre Dulude : Il faut d'abord s'assurer qu'on ne perçoit pas la capacité de filtration des milieux humides naturels comme une invitation à y déverser directement nos eaux usées. Mais il est effectivement possible de créer des marais filtrants pour filtrer par exemple les eaux pluviales des municipalités, en utilisant des végétaux adaptés aux concentrations de sels utilisés l'hiver pour le déglacage des rues!

Date: 5 novembre
Heure : 10h30 à 12h00
Lieu : Salle des Congrès



Sphère sociale -Culture-

La Paix des braves et le développement durable

M. Roméo Saganash, Directeur des relations avec le Québec, Grand conseil des Cris

- ❖ M. Saganash se dit ravi de participer à ce premier colloque qui traite du développement durable dans le Nord-du-Québec. Il est natif de la communauté de Waswanipi et plusieurs membres de sa famille y vivent encore.
- ❖ Il fait un rappel de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois qui est le premier traité moderne signé au Canada. Le chapitre 22 de cette convention qui instaurait un régime de protection de l'environnement et du milieu social était un premier pas dans le sens du développement durable dans le Nord-du-Québec.
- ❖ M. Saganash décrit les postes qu'il a occupés pendant sa carrière et note qu'il a toujours été très près de cette notion de développement durable. Il indique qu'il était récemment à l'Assemblée Nationale pour la consultation sur le Livre Vert et qu'il a été très mal accueilli par la ministre responsable par intérim du MRNF.
- ❖ Il rappelle que la Paix des braves a été signée il y a plus de six ans maintenant. Elle a été préparée avec rigueur et bonne volonté par les parties. Cependant, sa mise en application se fait dans le désordre et la supercherie.
- ❖ Il y a eu plusieurs modifications dans la gestion de la forêt particulièrement avec la Commission Coulombe, les nouveaux calculs de la possibilité forestière, la régionalisation du MRNF...
- ❖ La mise en place du chapitre trois de la Paix des Braves pour un régime de foresterie adapté aux besoins traditionnels des maîtres de trappe cris a créé une nouvelle problématique pour tout le monde y compris les compagnies forestières. Il considère que rien n'a changé depuis la signature de la Paix des Braves et que l'on est encore en train de calculer la possibilité forestière. Les Cris et les compagnies forestières sont frustrés. En ce qui le concerne, le MRNF est responsable de cette situation parce qu'il n'a pas émis des directives claires qui auraient aidé tout le monde à y voir plus clair.
- ❖ Néanmoins, il considère qu'il y a de la bonne volonté et que les communications avec les maîtres de trappe ont été améliorées. On peut observer un début de concession mutuelle. Le MRNF essaie d'adapter la procédure forestière aux termes de la Paix des Braves. Il considère que lorsque les Cris posséderont des capacités techniques en foresterie et en gestion de la faune, alors on pourra avancer véritablement.
- ❖ Il souligne l'implication de la communauté de Mistissini dans la création du parc national Albanel – Témiscamie – Otish. L'étroite collaboration entre le gouvernement du Québec et cette communauté crie est un exemple à suivre. Il y voit là un pas en avant en terme de foresterie durable.
- ❖ Il indique que le gouvernement du Québec a imposé aux Cris la création de la Conférence Régionale des Élus de la Baie-James (CRÉBJ). Cette

entité est tout à fait correcte en apparence ailleurs au Québec mais pas dans le Nord-du-Québec. Elle impose un chevauchement légal et constitutionnel qui n'est pas clair. Les Cris doivent être impliqués dans les décisions concernant toute forme de développement dans le Nord-du-Québec. La Paix des Braves en est un bon exemple. La façon dont le gouvernement du Québec a mis en place la CRÉBJ ignore totalement la présence des Cris et ramène le système de réserve indienne. Comme les Cris ne participent pas à l'élection des membres de la CRÉBJ, le gouvernement a donné la gestion unilatérale des territoires cris à la CRÉBJ.

- ❖ Comme le Livre Vert sur la foresterie a été conçu uniquement avec la CRÉBJ, les Cris n'accepteront pas son contenu et sa mise en œuvre. Ce plan ne respecte pas l'organisation territoriale mise en place par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et par la Paix des Braves.
- ❖ Il considère que la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Paix des Braves ont défini des règles sur le territoire du Nord-du-Québec et qu'il faut revenir à ces règles et qu'on doit les respecter en les mettant en œuvre dans le dialogue entre ceux qui l'habitent. Il croit que le développement durable est important pour les Cris et pour les Jamésiens et qu'il faut le mettre en œuvre ensemble.

Date: 5 novembre

Heure : 10h30 à 12h00

Lieu : Salle du Palais



Sphère sociale -Éducation-

Les Écoles Vertes Brundtland

Mme Isabelle Julien – Directrice, école Vatican II
Marie-Jeanne Plante, Maximme Ouellet, Catherine Gauvin et Ève Théberge, élèves
de 6^{ème} année

Grâce à l'initiative du personnel de l'école Vatican II, cette école s'est jointe au mouvement des établissements verts Brundtland (EVB) et réalise au quotidien des gestes verts, par l'entremise des élèves, pour un monde meilleur. La philosophie des EVB est la suivante : « Penser globalement et agir localement pour un avenir viable. » On compte plus de 950 établissements au Québec qui font parti de ce réseau créé il y a 15 ans. Faire parti d'une école verte, c'est croire à la théorie du papillon (représentée par le logo EVB) qui veut que le battement d'aile du papillon dans une partie du monde puisse provoquer une tornade de l'autre côté de celui-ci. Par analogie, chaque geste si petit soit-il peut changer le monde.

À l'école Vatican II, membre du réseau d'établissement vert Brundtland depuis 8 ans, les élèves s'appliquent quotidiennement à répondre aux 4 valeurs des EVB par des gestes concrets basés sur les 6R (Réduire, Réutiliser, Recycler, Réévaluer, Restructurer, Redistribuer). **La valeur écologique** est réalisée à travers des activités de récupération de différents objets. Ainsi, les cannettes sont utilisées afin d'amasser du financement, les goupilles sont récupérés avec l'objectif de servir à l'achat d'une chaise roulante et le vermicompostage qui recycle les matières végétales, sont autant de geste qui visent la réduction des déchets. De plus, le nettoyage de la cours est réalisé par tous les élèves afin de conserver un environnement propre. **La valeur solidaire**, quant à elle, est entre autres prônée par la collecte de nourriture non périssable pour les personnes dans le besoin, par la visite de membres des communautés autochtones afin de démystifier leur culture ainsi que par la cueillette de vêtements pour l'organisme régional de réinsertion social *La Mine d'Or*. Faire parti d'un EVB c'est aussi valoriser la **démocratie**. Pour ce faire, les étudiants sont impliqués dans la vie scolaire. Chaque année, un conseil des élèves est créé à l'aide d'élections. Les élus doivent participer aux réunions et réaliser des sondages afin de connaître l'opinion des élèves sur certains sujets. Enfin, la dernière valeur au programme est la **valeur pacifique**. Pour faire un monde meilleur, la paix est primordiale. Concrètement, à l'école Vatican II, les élèves contribuent au pacifisme par la désignation de médiateurs responsables de la gestion des conflits dans la cour de récréation. Ces ambassadeurs de la paix sont des personnes ressources en cas de conflits qui aident les autres à s'expliquer calmement et régler leurs différents dans la bonne entente. Une seconde activité rattachée à cette valeur est l'envoi à chaque année de cartes de souhaits pour Noël aux anciens combattants qui sont souvent sans famille. Cette activité, très appréciée des élèves, crée des petits bonheurs d'un côté comme de l'autre puisque les combattants répondent souvent à leur jeune correspondant.

Être un EVB n'est pas toujours de tout repos. En 2007, les étudiants trouvaient que la participation n'était pas assez grande. Pour stimuler les activités, 29 lettres d'élèves ont été envoyées au bureau de la directrice pour lui fournir une banque d'idées novatrices afin d'encourager la protection de l'environnement : achat de poubelles pour la cour de récréation, robinet à œil magique, participation accrue pour la collecte de goupilles, dépliant pour la maison sur le recyclage, remplacer le papier essuie-mains par un séchoir à main, sont autant d'idées proposées par les élèves. Suite à cette action, en 2008, un nouveau système a été adopté pour stimuler l'engagement. Chaque classe est désormais responsable d'une activité. Par conséquent, au lieu de devoir ramasser la cour, collecter les goupilles et les canettes simultanément, une seule classe s'occupe de la gestion des goupilles, une autre prend la responsabilité des canettes, et ainsi de suite. Ceci vise à éviter l'éparpillement et le désengagement qui s'en suit. L'autonomie de chaque classe augmente la fierté de réalisation des élèves en plus de favoriser l'émergence d'idées novatrices tout en les responsabilisant.

L'école verte pour les étudiants de l'école Vatican II, c'est une fierté. Ils ont appris à recycler, ils sont motivés et enthousiasmés d'aider la planète. Arrivés en 6^e année, ils ont l'intention de continuer à « éduquer leurs parents » et transmettre leurs connaissances à leurs frères et sœurs plus jeunes. De plus, le secondaire est perçu par ces élèves comme une occasion de pousser plus loin leurs acquis en matière d'environnement et continuer à changer le monde, un petit geste à la fois...

Date: 5 novembre

Heure : 10h30 à 12h00

Lieu : Salle Radisson

Entreprise verte

M. Luc Bédard – propriétaire, Entretien industriel DLB et Entreprises RBE

L'avènement des produits aux vertus écologiques sur le marché est relativement récent. Dans le secteur des produits nettoyant industriels et domestiques, leur commercialisation comporte bon nombre de défis que. Monsieur Luc Bédard, propriétaire de deux entreprises régionales (Entretien industriel DLB et Entreprises RBE) spécialisées dans les produits de nettoyage écologiques, relève quotidiennement ces défis.

Traditionnellement, en matière de produits nettoyants, des produits hautement toxiques étaient utilisés. Ceux-ci, bien entendu, étaient reconnus pour leur haut rendement. À leur arrivée sur le marché, les produits dits verts avaient parfois de la difficulté à concurrencer cette efficacité. Par contre, grâce aux entreprises qui ont persévéré dans le développement de tels produits, l'efficacité des nettoyants écologiques est dorénavant aussi grande que les produits traditionnels. Maintenant, des entrepreneurs comme M.Bédard ont le défi de changer les perceptions et les comportements des clients, ce qui n'est pas chose aisée. Les difficultés rencontrées par les représentants face au changement pour les produits

verts sont bien réelles. Selon l'expérience de l'équipe DLB, la direction doit prendre en charge et transmettre un message clair aux employés :

Produit vert = Efficacité = Économie = Santé.

En effet, en tout premier lieu, il faut convaincre de l'efficacité. Par la suite, la priorité est de démontrer à la direction des entreprises que l'utilisation de produits verts n'est pas plus dispendieuse et peut même générer des économies. Enfin, le travail doit se faire également auprès des employés pour qui ce virage vert représente un pas en faveur de la protection de leur santé. Ce dernier point est d'ailleurs un des avantages que peut utiliser un producteur de produits vert afin de concurrencer les entreprises de produits dits traditionnels qui n'offrent pas cette considération des travailleurs. Il y a là un travail de sensibilisation (information, éducation et consultation) à faire puisque le changement des routines et des habitudes, peu importe le domaine, nécessite d'y investir temps et persévérance dans une vision qui se doit d'être à long terme.

Cet investissement de la part des entreprises de M.Bédard a porté fruit : Ses entreprises sont maintenant partenaires avec ses clients; ils essaient ensemble de trouver des solutions aux situations problématiques. Des ingénieurs et spécialistes se déplacent également au besoin afin de trouver la solution aux problèmes des entreprises. Parmi les services qui sont offerts aux entreprises afin que celles-ci prennent un virage vert, en voici quelques uns : papier à main avec distributrice automatique, savon mousse, produits biodégradables, captation à la source, élimination de certains produits chimiques, formation en entreprise pour les employés, installation d'équipements avec des pictogrammes expliquant le processus.

Dans cette commercialisation de produits écologiques, l'instauration de normes et logos était cruciale pour permettre aux gens de s'y retrouver. Mais attention, lorsque l'on parle de propriété biodégradable, tout l'est...mais en combien de temps? C'est pourquoi il faut porter une attention particulière aux logos. Ceux-ci ne sont pas tous fiables. Au Canada, les deux logos de référence sont **l'écologo** qui atteste du respect des normes canadiennes en matière d'environnement et également le logo **enviro-performance** qui est la norme européenne plus sévère assurant la biodégradation du produit en 14 jours.

La tendance à utiliser des produits biodégradables est en pleine croissance et la nouvelle génération a une influence certaine dans le processus de transition puisqu'elle tend à accepter plus facilement une modification de ses habitudes. Des pratiques de développement durable ne se développent pas du jour au lendemain en entreprise. Par contre, en favorisant les partenariats et en adoptant une vision à long terme, il est à parier que les efforts des entreprises oeuvrant dans l'univers des produits écologiques ne seront assurément pas vains.

Date: 5 novembre

Heure : 10h30 à 12h00

Lieu : Salle Radisson

Initiatives régionales

Mme Véronique Lévis - CRRNTBJ

Sous l'égide de la Conférence régionale des élus de la Baie-James, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Baie-James (CRRNTBJ) a été créée en vertu d'un programme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), soit le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée*. Le principal mandat de la CRRNTBJ est de réaliser un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) en y intégrant les besoins et les priorités des habitants de la région. Réalisé en concertation avec le milieu, le plan devra présenter les orientations et les stratégies de développement pour les secteurs forêt, mine, faune, territoire, énergie et eau, et ce, tant au niveau de la conservation que de la mise en valeur. Une attention particulière est également portée à la création d'une synergie entre les secteurs et ne doit pas prioriser un secteur au détriment d'un autre.

La CRRNTBJ est une entité relativement récente et se situe encore à sa première phase; l'implantation. Sa composition s'est faite en regroupant des acteurs importants du milieu, nommés à titre de commissaires. Ceux-ci appartiennent à divers secteurs liés aux ressources naturelles ou au territoire. Tous sont présents à titre d'expert, c'est-à-dire que lorsqu'ils participent à la CRRNTBJ, même s'ils travaillent personnellement pour une entité, ils ne sont représentant d'aucune entreprise ou organisation.

Les travaux de la Commission se réaliseront donc avec la participation de l'ensemble des acteurs et groupes de concertation afin d'orienter le développement de la région vers une approche intégrée. Cette approche vise l'harmonisation des divers types d'utilisation du territoire, tout en prenant soin de considérer tant les enjeux sociaux et économiques que les enjeux environnementaux. Toutefois, à l'heure actuelle, les trois postes de commissaires qui ont été prévus pour les communautés autochtones sont toujours vacants. Dans un souci d'inclure toutes les parties concernées dès le début du processus de planification, la Commission juge important que les membres de la nation Crie participent. Elle cherche donc activement des individus intéressés à se joindre aux autres commissaires afin de partager une expertise spécifique, et ce, dans un contexte de travail technique.

Le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire devrait être publié d'ici 2010. Au cours des prochains mois, la Commission travaillera à un processus de concertation. Celui-ci prendra la forme de forums régionaux afin de parler des enjeux donnés, de la réalisation d'une consultation publique dans chaque secteur ainsi que de l'utilisation d'un site Internet interactif permettant au public de faire part de son opinion. Il faut comprendre que le mandat de la CRRNTBJ est cyclique, donc en constante évolution et toujours en amélioration.

Les principaux défis que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Baie-James a à relever concernent l'harmonisation entre les

types d'utilisation et les divers utilisateurs du territoire et l'immensité de ce dernier, en ce qui a trait au portrait à dresser et aux consultations à réaliser. Quoi qu'il en soit, cette dernière est prête à relever le défi et son message est clair : Le développement intégré ne peut se réaliser sans la participation du milieu, et le milieu, c'est VOUS!

Date: 5 novembre

Heure : 10h30 à 12h00

Lieu : Salle Radisson



Sphère économique

-Diversification et avenir de l'utilisation des ressources forestières-

Le potentiel de croissance des forêts d'épinette noire du nord du Québec

M. Réjean Gagnon - UQAC

Le Québec possède les plus grandes forêts d'épinette noire au monde. Ces forêts sont un élément de la biodiversité mondiale. Il est donc de notre devoir d'assurer la pérennité de cet écosystème forestier pour les générations futures. Le bois s'avère être le meilleur choix sur le plan environnemental puisque, contrairement au pétrole, il est renouvelable, non toxique, il fixe le CO₂ en utilisant l'énergie solaire.

Au cours des dernières années, nos recherches ont porté principalement sur les paramètres environnementaux influençant la croissance des arbres dans le domaine de la pessière noire à mousses entre le 49° et 52° de latitude nord. À notre grande surprise, la température n'est pas le principal paramètre expliquant les variations annuelles de croissance des épinettes. Il a été observé que la croissance en diamètre de l'épinette noire s'effectue principalement entre le 30 mai et le 19 juillet. Toutefois, le maximum de croissance, que l'on soit au nord ou au sud, est enregistré le 21 juin au solstice d'été, c'est-à-dire lors de la journée la plus longue. Les précipitations du mois de juin et du début juillet sont également nécessaires à une bonne croissance des arbres dans ce secteur. Par conséquent, nous sommes en mesure de constater qu'à ces latitudes, les températures froides influencent très peu la croissance. Celle-ci est plutôt affectée par la luminosité et les précipitations.

De plus, il appert que les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette constituent le principal facteur réduisant la croissance des épinettes. De même, en l'absence de feux et de coupes, la tordeuse des bourgeons de l'épinette est la principale cause de mortalité des épinettes noires au nord ou au sud. Une des conséquences de la mortalité partielle des arbres est la transformation de peuplements réguliers (équiens) en peuplements irréguliers (inéquiens). La mortalité partielle entraîne une ouverture des forêts et une reprise de croissance des tiges petites dont la croissance était supprimée. Ainsi, la période de faible croissance s'additionnant à celle de la reprise, il s'ensuit que les arbres affichent une croissance anémique caractéristique des vieilles forêts. Nous avons également constaté que le modèle de croissance utilisé afin de prédire la croissance future de la forêt est en réalité biaisé par une période d'attaque de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ces forêts ont donc un potentiel de productivité nettement plus élevé que ce que nous estimions.

L'avenir est aux ressources renouvelables. Le Québec est bien positionné dans ce domaine. Il faut relever ce défi.

Question du public : Pourquoi le gouvernement n'est-il pas au courant des études qui ont été faites?

M. Réjean Gagnon : Les autorités ont été mises au fait, mais il s'écoule toujours plusieurs années avant l'introduction de nouvelles connaissances.

Question du public : Est-ce qu'il y a des études qui sont faites dans le but d'utiliser un plus gros pourcentage de l'arbre?

M. Réjean Gagnon : Actuellement, de façon générale, on utilise le tronc à son maximum jusqu'au fin bout.

Question du public : Pourquoi y a-t-il une limite nordique sous la taïga qui n'est pas exploitée?

M. Réjean Gagnon : Parce que l'on croit que la croissance et la régénération des forêts sont trop faibles et que la récolte forestière pourrait mettre en danger leur renouvellement. Mais nos résultats montrent que la croissance et la régénération des forêts sont bonnes.

Question du public : Lorsqu'on coupe la forêt, on dirait que la régénération de la forêt ne se fait pas vite...

M. Réjean Gagnon : Après une coupe forestière, la croissance des petites épinettes noires est faible et, c'est normal. C'est seulement lorsque les tiges atteignent un mètre que la croissance s'accélère.

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle des Congrès

Produits forestiers non-ligneux

« L'argent pousse dans les arbres »

Daniel Cliche - Directeur du développement pour la ville de Matagami

Tous peuvent constater l'impact majeur de la forêt sur notre économie régionale. Et si ce n'était que la pointe de l'iceberg? Les connaissances actuelles nous permettent de croire que moins de 50% du potentiel de la forêt est exploité. La Ville de Matagami entreprend donc de doubler la valeur économique de la forêt, sans couper un arbre de plus.

Suite à la fermeture de la mine Bell-Allard en 2002 et de la scierie Domtar pendant 15 mois, la population de la ville de Matagami, en créant le comité forêt, a exploré, en investissant temps et argent, plusieurs possibilités afin de diversifier son économie. Le but premier dans cet effort de diversification a été de consolider la scierie locale. Le comité a également constaté que plus de 50% de la matière ligneuse reste en forêt. Une dizaine de projets de seconde transformation est donc actuellement en développement. Selon le comité, l'avenir passe par la biomasse et les matières non-ligneuses. Dans sa démarche, à l'échelle locale, la ville de Matagami cherche à sélectionner des projets qui sont les moins coûteux possibles,

qui emploient des techniques les plus simples possibles, qui impliquent le moins d'intervenants possibles et finalement, qui permettent un partenariat entre les opérations forestières et l'exploitation de la biomasse. Parmi les projets en cours, on note l'évaluation des produits forestiers non-ligneux (PFNL) dans le secteur de Matagami, la valorisation de la tourbe, la valorisation de la biomasse et l'écotourisme.

Parmi les produits forestiers non ligneux, le comité forêt a retenu certaines catégories précises qu'il cherche à exploiter soit : les petits fruits, le sapin baumier, le thé du labrador et les champignons forestiers. Parmi ceux-ci, 3 espèces ont un très fort potentiel économique. Cependant, la présence de morilles n'a pas été détectée dans le secteur. L'exploitation des PFNL requiert une expertise locale. Celle-ci permet dès lors un transfert technologique, elle permet de réaliser des inventaires subséquents, et elle engendre une diversification pour les travailleurs forestiers.

En ce qui a trait à l'exploitation de la tourbe, il est envisageable, selon les experts, de récolter la tourbe dans la région. La quantité et la qualité de la matière inventoriée sont acceptables. Cependant, les accès à la ressource sont à améliorer. Ces ressources, retrouvées à l'état naturel sur le territoire, représentent une alternative économique intéressante étant donné leur potentiel de transformation.

En ce qui a trait à la biomasse, la ville de Matagami a, à l'heure actuelle, déjà stocké 2 millions de tonnes de biomasse. Un projet de bois densifié et d'usine de cogénération est en cours de réalisation; la biomasse peut être utilisée afin de produire une quantité importante de chaleur qui est employée au séchage du bois de l'usine.

Finalement, l'écotourisme est au cœur des préoccupations de la ville. L'ÉCOLodge Matagami a actuellement une visibilité à l'échelle internationale et représente un produit d'appel hors normes.

En conclusion, la diversification de l'économie de la ville de Matagami repose essentiellement sur trois assises : la poursuite des activités de première transformation. Sans elles, rien n'est possible. Il est par le fait même primordial de favoriser un partenariat avec le milieu puisque la synergie n'est possible que lorsque tous avancent dans la même direction. Enfin, il est vital de s'assurer de l'accessibilité aux sources de diversification.

Question du public : Si le coût de l'écorce augmente, est ce que l'usine de cogénération risque d'être moins rentable?

M. Daniel Cliche : Nous avons 2 millions de tonnes en stock et la chaleur utilisée sert à sécher le bois. C'est la synergie créée entre les usines qui est à la base de la réussite du projet.

Question du public : Quelle est la puissance de l'usine de cogénération en mégawatt?

M. Daniel Cliche : Le but n'est pas de produire de l'énergie destinée à la vente, mais bien d'employer les résidus créés par l'industrie pour en trouver une utilisation qui la complète : sécher le bois de l'usine avec la chaleur.

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle des Congrès



Sphère économique -Écotourisme et tourisme d'aventure-

Aventuraid :

Le tourisme d'aventure et l'utilisation du milieu naturel pour un tourisme durable et responsable

M. Gilles Granal – propriétaire Aventuraid

Créée il y a quatorze ans, Aventuraid est une entreprise d'éco-aventure située à Girardville, au nord du Lac St Jean. Nous recevons une clientèle majoritairement européenne francophone venant pratiquer chez nous le canot, le traîneau à chiens, la motoneige et attirée par les grands espaces naturels du Québec. Partis de zéro, nous offrons aujourd'hui un produit touristique professionnel, performant et sécuritaire permettant la pratique d'activités liées à la découverte du patrimoine naturel du Québec. Pour accentuer cette découverte, nous avons créé, il y a cinq ans, le parc Mahikan, dédié à la découverte du loup et de son milieu.

Aujourd'hui, 7 entreprises à vocation touristique existent à Girardville et contribuent à son développement économique. L'écotourisme et le tourisme d'aventure participent à la vitalité des régions forestières.

Quelle que soit la qualité des projets en tourisme de plein air, on ne peut imaginer un développement durable sans mesure de certification. Dans une économie devenue globalisée, les consommateurs sont désormais capables de tout mettre directement en concurrence. C'est pourquoi nous sommes impliqués dans l'Association d'Écotourisme du Québec. En établissant des normes de base en sécurité, celle-ci offre un repère aux consommateurs et réunit des prestataires qui partagent une certaine idée du tourisme de plein air.

Dans le cadre d'un développement durable nous avons choisi de promouvoir le Sans Trace. C'est une éthique des comportements à adopter en pleine nature pour y laisser le moins d'impact possible. Les sept principes du Sans Trace sont :

1. Préparez-vous et prévoyez
2. Utilisez les surfaces durables
3. Gérez adéquatement les déchets
4. Laissez intact ce que vous trouvez
5. Minimisez l'impact des feux
6. Respectez la vie sauvage
7. Respectez les autres usagers

Conscient de la chance que nous avons de pouvoir travailler dans le cadre exceptionnel que représente la forêt boréale nous devons agir en partenariat avec les autres utilisateurs pour promouvoir son développement et sa conservation.

Question du public : D'où vient le choix de s'établir à Girardville?

Gilles Granal : Il y a plus de vingt ans, moi et des amis avons descendu en canot la rivière Mistassini et nous nous sommes arrêtés à Girardville. La place nous a plu et on a décidé d'installer notre centre de plein air à cet endroit plus tard. C'est le fruit du hasard : ça aurait pu être à Chibougamau!

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle du Palais

La création du Parc Albanel-Témiscamie-Otish

M. Kevin Neeposh – Coordonnateur du parc ATO, Nation Crie de Mistissini

La terre de la Nation Crie de Mistissini couvre approximativement 123 011 km². Cette terre représente un endroit d'une beauté extraordinaire, créée par la diversité des paysages reliés ensemble par un vaste réseau de lacs et de rivières. La Nation a vécu sur ces terres depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui, la communauté de Mistissini est représentée par près de 3 500 résidents. Mistissini, nom qui signifie «Big Rock», est un endroit de rencontre depuis plus d'un millénaire.

Aujourd'hui, les empreintes du passé sont remodelées par la mise en place de nouvelles ententes, lesquelles ont débuté par la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975, et en 2002, par la signature de la Paix des Braves par les Cris et le Gouvernement du Québec. Le territoire actuel de la nation Crie de Mistissini est défini par plus de 60 lignes de trappes qui identifient les territoires de chasse familiaux. La nation Crie de Mistissini est aujourd'hui impliquée dans plusieurs initiatives afin de bâtir un futur qui permettra d'encourager de nouvelles approches face au développement économique. La nation Crie a également réalisé que le développement économique doit être construit sur le principe de soutien et, dans la mesure du possible, dans le renforcement des relations durables entre le peuple et les terres et ressources qui doivent toujours demeurer une partie vitale du mode de vie des Cris. Dans ce sens, la création de parcs est une option potentielle parmi les premières nations canadiennes pour le développement durable et la protection de leur territoire.

Dans l'ensemble, le développement d'un parc provincial québécois majeur, centré sur le Lac Mistassini et couvrant plus de 11 000km² a soulevé autant d'espoirs que de préoccupations parmi les Cris de Mistissini. La Nation Crie a dès lors exploré les possibilités en entrant en discussions avec Québec. Elle l'a fait en étant consciente que ces discussions allaient engendrer de nouvelles bases dans les relations entre les parcs et les premières nations. Le Parc Albanel-Témiscamie-Otish (ATO) sera développé en tant que Parc Cri non pas seulement en mots mais bien en pratique.

Le parc sera le premier parc habité à être créé, engendrant un défi de taille pour chacune des étapes de planification et d'opération. Les 11 000 km² du parc ATO incluent quelques-unes des dernières forêts boréales intactes restant dans le nord-est du Québec. Les Cris conserveront la totalité de leurs droits de chasse, de pêche et de trappe, tel que garanti par la Convention de la Baie-James et du Nord

québécois. Les terres de catégories III obtiendront, par la création de l'aire protégée, une protection supplémentaire en terme de superficie. Seuls les Cris possèdent des droits d'exploitation de la faune. Aucune chasse et aucun déplacement motorisé ne sera autorisé pour les non cris mais, ils pourront pratiquer la pêche.

Les maîtres de trappes jouent également un rôle actif dans le développement du Parc ATO. Les connaissances, les valeurs et la culture crics seront ainsi intégrées dans les programmes d'aménagement et dans les services touristiques offerts.

Enfin, en 2005, une entente de partenariat a été signée entre les Cris et la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ). Celle-ci facilitera l'accès des Cris aux plans d'aménagement, de gestion et de formation de la SÉPAQ. En outre, en 2007, la Nation Crie de Mistissini est entrée en partenariat avec Initiative boréale canadienne (IBC). Située à Ottawa, l'Initiative boréale canadienne (IBC) réunit différents partenaires dans le but de créer de nouvelles solutions pour la conservation de la forêt boréale. IBC agit à titre de catalyseur en appuyant divers efforts sur le terrain, dans l'ensemble de la région boréale, déployés par les gouvernements, l'industrie, les Premières nations, des organismes de conservation, les grands détaillants, des institutions financières et des scientifiques.

(M. Kevin Neeposh termine sa présentation en présentant des paysages typiques qui feront partie du futur parc).

Question du public : Il y a des occurrences de feux très fortes dans la région. Comment fera-t-on pour éduquer les utilisateurs du futur parc à ce problème?

M. Kevin Neeposh: Il y aura des consultations sur la gestion du futur parc et cette problématique sera prise en compte entre autres lors de l'élaboration du plan de protection.

Commentaire du public : Le territoire du futur parc est l'un des plus beaux territoires vierges du Québec! Il ne faut pas l'abîmer. Il faudra faire attention à ne pas laisser des déchets partout lors de la pratique des activités. Il faut copier les principes de SANS TRACE.

M. Kevin Neeposh : Il y a plusieurs maîtres de trappe sur le territoire du futur parc. Ils sont inquiets parce que les compagnies minières laissent des déchets partout. Il est dans l'intention des Cris de Mistissini de garder les lieux propres.

Question du public : Est-ce qu'il y a des activités touristiques de prévu dès l'ouverture du parc?

M. Kevin Neeposh : Les dirigeants du futur parc vont faire des propositions aux familles des trappeurs pour l'offre d'activités. Ils ont l'intention de maintenir un haut niveau de qualité dans l'offre d'activités.

Question du public : Est-ce qu'il y aura de la chasse aux petits gibiers dans le futur parc?

M. Kevin Neeposh : Il n'y aura pas de chasse mais la pêche sera offerte par le biais des pourvoyeurs.

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle du Palais

Les parcs nationaux du Québec : projets au nord du 50^{ème} parallèle

M. Jean-François Lamarre – Ingénieur forestier, MDDEP

Le développement durable implique les notions interdépendantes du développement social, du développement économique et de la protection de l'environnement. Parmi cette dernière notion, les aires protégées constituent un moyen pour y parvenir. Mais qu'est ce qu'un parc national? Selon la loi sur les parcs, un parc national se définit par son objectif :

«Un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive».

Parmi les activités permises dans un parc national, on retrouve les activités de plein-air, les activités éducatives et les activités de recherche. Cependant, sont interdites toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique. Est également interdit le passage d'oléoduc, de gazoduc ou de ligne de transport d'énergie, en plus de toute forme de chasse ou de piégeage (à l'exception de territoires assujettis aux droits aboriginaux tel que le territoire décrit dans la Convention de la Baie-James et du Nord-Québécois (CBJNQ)).

Le service des parcs du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) a pour mandat de planifier le réseau de parc au Québec, de voir à la création de parc, d'encadrer ce réseau en établissant et en gérant autant la loi et règlement sur les parcs que la politique sur les parcs et en élaborant les plans directeur. Le MDDEP assure également le suivi et l'évaluation de l'exploitation en regard de l'encadrement.

Le processus de création d'un parc comprend plusieurs étapes : 1- Proposition d'un site potentiel, 2- Recherche et cartographie préliminaire, 3- Concertation interministérielle, 4- Appui du milieu, 5- Études complémentaires et validation de terrain, 6- État des connaissances, 7- Proposition d'un périmètre, 8- Plan directeur provisoire, 9- Audiences publiques, 10-Création, 11- Plan directeur et enfin, 12- Délégation de l'exploitation. Parmi les gestionnaires des territoires sous baux, on

retrouve la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ), l'administration régionale Kativik (ARK) et les communautés criées.

En terme de parcs nationaux, le nord québécois possède des particularités. Premièrement, le territoire, vaste et peu occupé, regorge de ressources et de beautés naturelles. Il présente ainsi moins de contraintes comparativement au sud et permet la création de parcs de grandes superficies. Autre particularité : la présence des Premières Nations sur le territoire. Cette présence fait foi d'une culture plusieurs fois millénaire, où le passé est toujours présent. Cette réalité entraîne une gestion basée sur l'utilisation du territoire, doit considérer un zonage particulier, qui tient compte des sites sacrés et qui permet des droits de prélèvements reconnus.

Parmi les plans d'action du MDDEP 2008-2013, on retrouve 5 projets en forêt boréale et 4 au Nunavik. Parmi ceux-ci, on retrouve, dans le Nord-du-Québec, le parc Albanel-Témiscamie-Otish, localisé près du village cri de Mistissini, qui couvrira une superficie de plus 11 000km², et dont la création est prévue pour 2009. On retrouve également le projet Assinaca, développé en collaboration avec la Nation crie d'Oujé-Bougoumou.

Au Nunavik, le premier parc national nordique a été créé en 2004 : Le parc national Pingualuit. Au cœur du plateau de l'Ungava, sa superficie est de 1 134km². Également, la création du projet du parc de Kuururjuaq, d'une superficie de 4 295km² est prévue pour 2009. Pour 2010, on prévoit la création du projet Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, d'une superficie d'environ 10 500km². Ce projet de parc, dont le territoire est représenté par une faune très diversifiée, est situé sur la côte Est de la baie d'Hudson, près du village d'Umiujaq. Enfin, le projet Baie-aux-feuilles complète les projets de création des parcs au Nunavik. Situé dans la Baie d'Ungava, cet espace comprend une aire de nidification importante de faucons pèlerin et de faucons gerfauts.

En résumé, l'objectif principal de la création de parc est la conservation. Les parcs nationaux constituent des territoires témoin pour la recherche et permettent d'orienter le développement durable. Il est par ailleurs de la plus haute importance que ces projets tiennent compte de la présence des Premières nations sur le territoire et qu'ils représentent des aires protégées mettant en valeur autant la culture que la nature.

La création des parcs nationaux vise également à permettre le développement de projets structurants en tourisme, à permettre la diversification des économies locales et régionales et ultimement à assurer la protection et la mise en valeur des joyaux naturels du Québec.

Commentaire du public : On indique que Parcs Canada a fait peur aux Autochtones dans le passé en chassant les populations des territoires des parcs nationaux canadiens. Il est important de respecter les droits des Autochtones lors de la création d'un parc et dans sa gestion. Dans un autre ordre d'idée, on considère que la fréquentation élevée dans un parc national crée un mécanisme

d'adaptation de la faune et que les animaux deviennent moins sauvages. Il faudra faire attention à ce phénomène dans les parcs du Nord.

Question du public : Avons-nous atteint le 8 % avec la création de ces projets de parcs?

Réponse du public : Avec la création de l'aire protégée de la rivière Georges, le 8 % est maintenant dépassé.

Commentaire du public: L'être humain fait partie de la nature et la conservation du milieu naturel doit accepter les humains comme partie intégrante. Il faut que les parcs nationaux du Québec accepte de tenir compte des humains dans la mise en œuvre du principe de conservation.

Question du public : Est-ce ce que Hydro-Québec peut faire du développement dans un parc? **Réponse :** Non. Les travaux d'Hydro-Québec engendrent des impacts négatifs sur la nature.

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle du Palais



Sphère économique -Nouvelle foresterie et Livre Vert-

Le régime forestier et la Paix des Braves

M. Simon St-Georges – Coordonnateur aux affaires autochtones, MRNF

Signée le 7 février 2002 à Waskaganish, l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC), communément appelée *La Paix des Braves*, est venue changer de façon assez marquée la foresterie qui se réalise dans le Nord du Québec. Pourquoi et comment ?

La Paix des Braves est, en quelque sorte, la suite de la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James, notamment sur les questions territoriales et environnementales. Elle contient entre autre un chapitre visant à modifier le régime forestier québécois. Ce régime a été implanté afin de mieux harmoniser les activités traditionnelles des maîtres de trappe et des familles de plus de 110 aires de trappe avec celles des industriels forestiers. En établissant dès le départ quelles étaient les principales préoccupations des utilisateurs cris du territoire, le régime forestier a pu être adapté afin d'en amoindrir les impacts. 15 des 20 unités d'aménagement de la région du Nord-du-Québec sont sur le territoire de l'ENRQC. Ces 15 unités d'aménagement forestier s'étendent d'ouest en est de Waskaganish vers Mistissini puis du nord au sud de Senneterre jusqu'à la limite nordique d'attribution commerciale.

Le MRNF et les Cris ont, par la suite, travaillé ensemble dans diverses sphères afin de faire évoluer les pratiques des industriels puisque c'est dans le processus de participation et consultation des plans généraux et annuels que réside la véritable prise en compte des intérêts et préoccupations cries. On constate que de nombreuses raisons justifient la nécessité d'adaptation du régime forestier québécois soit : la considération du mode de vie traditionnel, une intégration accrue des préoccupations du développement durable ainsi qu'une consultation des Cris en matière de gestion des activités forestières.

Le régime forestier se doit de comprendre, notamment, des unités d'aménagement formées d'un regroupement de terrains de trappage, l'identification et la protection de sites d'intérêt pour les Cris, le maintien d'un couvert forestier sur chaque terrain de trappe, des modalités relatives à la protection des forêts adjacentes aux cours d'eau et aux lacs et également le développement du réseau d'accès routier en concertation avec les maîtres de trappe.

Afin de veiller à l'atteinte des objectifs de l'entente, des groupes de travail conjoints (GTC) ont été mis sur pied. Ceux-ci, établis dans 5 communautés cries concernées sont composés de 2 membres de la communauté crie et de 2 membres du ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec (MRNF). Une fois formés, les GTC ont pour mandat l'implantation de mesures particulières prévues à l'ENRQC, l'élaboration de mesures d'harmonisation lorsqu'ils le jugeaient nécessaire, l'analyse des conflits d'usage et enfin l'assurance

de la mise en place des processus d'élaboration, de consultation et de suivi des plans d'aménagement forestiers. Bien entendu, ce processus de concertation ne se fait pas sans une forte implication et un désir d'avancement. Les maîtres de trappe tout comme les membres du MRNF doivent appliquer certains principes leur permettant de réaliser leur mandat dans la bonne entente. Un concept primordial est de ne jamais remettre en question la véracité de son interlocuteur puisque chacun s'exprime selon sa réalité. Aussi, au cours des discussions, chaque acteur doit se préoccuper de participer à une bonne mécanique de participation en démontrant sa volonté de s'impliquer mais également en « mettant de l'eau dans son vin » pour tirer un maximum des interventions réalisées par les membres du GTC.

Compte tenu du fait que les deux parties (Les Cris et Québec) sont représentées dans chaque groupe de travail conjoint, la révision des Plans généraux d'aménagement forestiers (PGAF) leur est confiée. Le MRNF confirme que leurs rapports vont revêtir une grande importance dans la décision d'approbation qu'il aura à rendre ainsi que pour tous les organismes qui gravitent autour de la gestion territoriale ou environnementale de la Baie-James.

En bref, c'est le travail de cartographie, le discours franc et l'interaction entre les maîtres de trappe et les planificateurs forestiers que ce qu'on appelle « l'esprit de l'Entente » prend sa toute sa place.

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle Radisson

Le Livre Vert (volets I et II)

Mme Marie-Noël Breton - Ing. f. Directrice régionale des forêts p.i. Adjointe au directeur général, MRNF

Le Livre vert présente la vision gouvernementale des changements à mettre en place pour donner un nouvel élan à l'ensemble du secteur forestier. Pourquoi changer le régime forestier? Promouvoir une gestion intégrée des ressources qu'il renferme, inclure la participation des autochtones, favoriser une gestion souple axée sur la responsabilisation et la délégation, reconnaître l'expertise régionale, tenir compte des changements climatiques et donner confiance aux québécois en ce qui a trait à la gestion forestière et son avenir sont autant de raisons évoquées par le MRNF.

Le Livre Vert explore donc la possibilité de revoir les fondements du régime forestier en place en fonction des enjeux auxquels le Québec doit répondre. Les orientations proposées par ce document sont au nombre de neuf. Premièrement, on désire favoriser la mise en valeur des ressources par un zonage du territoire forestier. En second lieu, le rôle du Ministère des ressources naturelles et de la faune se doit d'être recentré sur ses responsabilités fondamentales. Par là, nous entendons le recentrage sur ses fonctions et responsabilités stratégiques (lois, règlements, objectifs nationaux de protection et de mise en valeur des ressources

forestières, etc.) ainsi que sur son rôle de premier plan dans la stratégie d'aménagement durable des forêts. Troisièmement, le Livre Vert suggère de confier à des acteurs régionaux des responsabilités en matière de gestion des forêts du domaine de l'État. Par cette orientation, le gouvernement désire que ceux-ci aient une mainmise plus directe sur le développement de leur territoire et de leurs ressources forestières. De plus, cette mesure vise une concertation entre les intervenants régionaux ainsi qu'une association accrue avec les communautés autochtones présentes sur le territoire. Le quatrième point consiste à confier à des entreprises d'aménagement certifiées la réalisation des interventions forestières, valorisant ainsi le métier de travailleur sylvicole et permettant le développement et la consolidation d'une expertise locale et autochtone. Puis, en complément à cette orientation du Livre Vert, le cinquième point vise à promouvoir une gestion axée sur l'atteinte de résultats durables et la responsabilisation des gestionnaires et aménagistes. Sixièmement, dans une optique d'équité, on désire favoriser un approvisionnement stable en instaurant un droit de premier preneur ce qui, d'une part, conférerait une sécurité d'approvisionnement aux bénéficiaires de CAAF sur une partie des volumes et, d'autre part, donnerait un accès aux bois de forêts publiques à un plus grand nombre d'entreprises. Dans une perspective économique, on propose en septième lieu d'établir un marché concurrentiel des bois provenant des forêts du domaine de l'État. De cette façon, un marché accessible à tous les acheteurs potentiels, qu'ils oeuvrent dans la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} transformation, serait créé en fixant un prix de vente reflétant leur valeur réelle sur les marchés, tant en forêts publique que privée. Toujours dans cette vision économique, le Livre amène la proposition de la création d'un fond d'investissement sylvicole qui aurait pour objectif de financer les travaux de sylviculture intensive et par conséquent augmenter le rendement ligneux des forêts les plus productives. Enfin, la neuvième et dernière orientation proposée est celle de doter le Québec d'une stratégie de développement industriel axé sur des produits du bois à forte valeur ajoutée tel le développement des filières du bois énergétique à base de biomasse et bioraffinage ou la promotion du bois comme matériau écologique.

Les propositions du Livre vert ont été soumises à des consultations publiques, menées à l'échelle nationale, régionale et auprès des communautés autochtones. Pour faire suite à ces consultations, un document de travail sur *l'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* a été présenté à l'Assemblée nationale. Ce document de travail intègre les résultats de la consultation publique qui a suivi la présentation du Livre vert en février dernier. Il apporte des précisions sur les moyens de mettre en oeuvre les orientations qui y sont proposées en vue de donner un nouvel élan à l'ensemble du secteur forestier.

Les mesures proposées s'inscrivent dans la démarche gouvernementale de régionalisation. Elles se veulent une réponse aux demandes des acteurs régionaux d'être associés plus étroitement à la gestion des forêts du domaine de l'Etat par l'exercice d'activités qui leur seraient déléguées. Ce document se veut une base de réflexion aux consultations parlementaires qui ont eu lieu cet automne et

permettront au gouvernement de déposer un projet de loi en vue de la mise en œuvre d'un nouveau régime forestier.

Question du public : Avec la crise actuelle, est-ce le moment de mettre ce nouveau régime en place?

Mme Marie-Noël Breton : Nous avons beaucoup de travail à faire d'ici 2013 et le tout se fera graduellement, sans changements trop brusques.

Commentaire du public : (En référence à la conférence de M. Roméo Saganash en matinée, lors du même évènement) M. Roméo Saganash ne semblait pas favorable à cette démarche...

Mme Marie-Noël Breton : Les autochtones peuvent se voir déléguer de la gestion. On croit que le tout sera géré par des gens intéressés. Le nouveau régime forestier ne va pas à l'encontre de la Paix des Braves.

Commentaire du public : M. Saganash soulignait pourtant que les autochtones n'avaient pas été consultés...

Mme Marie-Noël Breton : Le livre Vert ne constitue qu'une tablee du ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), ce n'est pas canné, ce n'est pas un projet de loi. Le tout est sujet à changement et les cris seront consultés.

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle Radisson

Le Zonage TRIADE : Le futur de nos forêts et de notre secteur forestier

Rebecca Tittler - Ph.D., Centre d'études de la forêt, UQAM

Depuis plusieurs années, nous prenons conscience de la fragilité des systèmes forestiers et de l'industrie qui en dépend. Les défis auxquels le secteur forestier doit à présent faire face sont non seulement économiques et sociaux suite à la fermeture de nombreuses usines, mais aussi écologiques. Actuellement, l'aménagement forestier réserve 90% de la forêt aux coupes à blanc, suivi ou non de plantations. Le 10% restant se divise à part égales entre la protection et l'aménagement intensif. Dans plusieurs régions, la conséquence de ce procédé est que l'on observe une disparition progressive des forêts surannées et des espèces qui leurs sont associées, ainsi qu'une homogénéisation et une fragmentation générale des systèmes forestiers. De plus, les changements climatiques actuels et à venir risquent de créer encore de nouveaux défis à l'adaptation de l'industrie forestière.

Nous le constatons, notre secteur forestier est en danger. Les coûts de transport élevés, le dollar faible, la compétition dans l'industrie, le manque d'arbres, l'accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-unis, et la crise économique actuelle

sont autant de facteurs qui mènent à la fermeture d'usines, occasionnant des pertes importantes d'emplois. Face à cette situation difficile, la Commission Coulombe a formulé, en 2003-2004, certaines recommandations incluant: Réduire la possibilité annuelle de la coupe de 20%, appliquer un système de zonage, protéger 12% de la forêt et développer un système d'aménagement qui considère les écosystèmes et leurs usages multiples (écosystémique).

Une approche permettant de faciliter l'adaptation de l'aménagement des forêts publiques a été développée : La TRIADE. Dans le cadre de cette approche, le système est fractionné en trois zones d'utilisation distinctes : une zone de conservation, une zone de production forestière et une zone d'aménagement écosystémique. La zone de conservation consiste en une mise en réserve du milieu. Celle-ci vise à préserver la biodiversité et les valeurs non ligneuses de la forêt. Dans la zone de production forestière, la forêt est aménagée de manière soutenue pour maximiser la production de bois. Dans la zone d'aménagement écosystémique, les opérations sylvicoles sont inspirées du régime de perturbation naturel (feux, épidémies d'insectes, etc.) de manière à prélever de la matière ligneuse et non ligneuse sans trop endommager le système. La raison pour laquelle on tente d'imiter les perturbations naturelles est qu'il serait trop compliqué d'aménager pour chaque élément du système. De cette façon, l'aménagement est fait pour l'écosystème au complet. En théorie, la synergie de ces trois zones permet d'atteindre une durabilité économique, sociale et écologique.

La mise en œuvre expérimentale de zonage de type TRIADE est entrain d'être réalisée en Haute-Mauricie (Québec) afin d'en explorer l'efficacité et les lacunes. Ce projet a été initié par la Table sectorielle de l'industrie forestière de la Mauricie en 2003. En 2005, le ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) a reconnu officiellement la TRIADE comme projet pilote. Suite à 5 années d'études et de planification, le projet TRIADE de la Haute-Mauricie est présentement dans la phase d'implémentation sur L'UAF 042-51 d'Abitibi-Bowater. Dans le cadre de ce projet, 11% de l'UAF est dédié à la conservation, 19% à la production et 70% à l'aménagement écosystémique.

La nécessité d'implanter de nouvelles pratiques forestières est très peu contestée. De façon générale, des études socio-économiques et l'expérience générale du projet indique la TRIADE est relativement bien perçue par les gens de la Haute Mauricie. De plus, du point de vue économique, selon une récente étude, les gens sont, en théorie, généralement prêts à payer une partie supplémentaire en impôts afin d'assurer la conservation des ressources forestières. Bien entendu, considérant le fait que beaucoup d'études théoriques ont été réalisées versus très peu de mise en pratique, il reste encore plusieurs questions sans réponses, notamment en ce qui concerne le volet écologique. Est-ce vraiment possible d'imiter les perturbations naturelles? Comment imiter les patrons créés par les perturbations à grandes échelles? Est-ce que cela sauvera réellement nos forêts et notre biodiversité forestière? Pour le moment, nul ne peut prédire avec certitude l'impact du zonage TRIADE. Les résultats de l'étude terrain et l'avenir nous le

dirons. Cependant, bien que beaucoup de réponses restent à relever, le projet TRIADE, impliquant tous les intervenants du milieu, vaut le coût d'essayer.

Date: 5 novembre

Heure : 13h30 à 15h00

Lieu : Salle Radisson



Conférence générale -Déjeuner-conférence-

Le développement durable chez Labatt

Mme Stéphanie Trudeau – Brasserie Labatt

La Brasserie Labatt, compagnie fondée au Canada en 1847, croit fermement qu'il est possible de favoriser l'équilibre entre l'atteinte d'excellents résultats commerciaux et les responsabilités sociales et environnementales qui contribuent au bien-être de la collectivité. Bien avant que le concept du développement durable ne soit connu du grand public, La Brasserie Labatt était déjà très présente au sein des diverses communautés du Québec et posait déjà des gestes concrets sur le plan environnemental. Le contexte actuel de concurrence mondiale entre les brasseurs, la hausse des coûts de l'énergie et la prise de conscience collective à l'égard des questions environnementales l'a toutefois poussée à accentuer encore davantage ses efforts, notamment au plan de la consommation d'énergie et d'eau.

Ces actions sont aujourd'hui soutenues par le programme "Un monde meilleur" lancé en 2007 par InBev, la compagnie mère de la Brasserie Labatt. Cette initiative mondiale est basée sur les quatre piliers suivants : générer des avantages économiques, gérer la performance environnementale, promouvoir la consommation responsable notamment par des campagnes de sensibilisation, et enfin soutenir les employés et la communauté entre autres par l'appui offert à des vedettes sportives et artistiques. Depuis 160 ans, l'entreprise offre son soutien aux événements et activités communautaires de différents domaines, et ce à travers tout le Canada. Les résultats qui découlent de ce programme sont déjà probants et font la fierté des employés.

La Brasserie Labatt de LaSalle a cerné des pistes d'amélioration dans ses façons de faire afin de réduire son empreinte sur l'environnement. De ce fait, elle est fière d'affirmer que son programme de recyclage inclus neuf (9) différentes matières et qu'elle récupère ainsi 94% de ses matières. Dans le seul cas du carton, 10 000 tonnes sont recyclées par année. Cet engagement environnemental est d'autant profitable pour l'entreprise puisqu'il génère des revenus tout de même substantiels. Dans ce système de gestion optimale des déchets, la récupération des bouteilles fait l'objet d'un procédé bien établi. Les bouteilles sont à remplissage multiple et peuvent être réutilisées en moyenne 15 fois. Ainsi, 95% des bouteilles mises sur le marché sont récupérées. Le système de transport prévoit également la livraison en même temps que la collecte, évitant ainsi le transport de camions vides.

Le procédé de fabrication et d'embouteillage requérant une grande quantité d'eau et d'énergie, la gestion de ces ressources est aussi l'objet d'un suivi régulier. La Brasserie Labatt possède sa propre usine de traitement des eaux dont les normes sont supérieures à celles qui sont requises pour l'industrie. Cette initiative ne génère aucun revenu pour l'entreprise mais est un élément auquel elle croit fermement. La consommation d'eau a été réduite de 35% entre 2005 et 2007 et

8 projets sont en cours afin de continuer à progresser dans cette réduction. En ce qui concerne l'énergie, sa consommation a également été réduite de 30% pour les combustibles, de 6% pour l'énergie électrique et une optimisation de l'éclairage a été réalisée. De plus, pour 2009, des objectifs précis figurent chez Labatt : réduction de 10% d'utilisation d'électricité et de gaz naturel, réduction de 20% de la consommation d'eau.

De par l'instauration de ces mesures visant une croissance constante de l'entreprise effectuée dans une optique de développement durable, Labatt prend ses responsabilités environnementales et sociales et donne l'exemple en tant qu'acteur économique important puisqu'elle prend les devants dans l'industrie afin d'améliorer constamment les pratiques établies pour en faire des standards plus verts.

La Brasserie Labatt, comptant 1500 employés, est un employeur de choix. Toujours dans une vision durable, l'entreprise vise l'encouragement et la formation de la relève pour laquelle elle a instauré le programme de stagiaire. Celui-ci permet aux nouveaux venus dans l'industrie de parfaire leurs connaissances et d'acquérir les outils nécessaires pour œuvrer dans le domaine.

Une usine de plus en plus respectueuse de l'environnement et des employés conscientisés, voilà les préoccupations constantes de la Brasserie Labatt. Celle-ci invite à constater les efforts qui ont été faits de concert avec l'implication des employés et ceux qui sont à faire au cours des années à venir.

Date: 6 novembre

Heure : 8h00 à 9h00

Lieu : Salle du Palais



Sphère environnementale -Intégrer le développement durable en entreprise-

Conciliation aménagement forestier et développement durable chez Chantiers Chibougamau Ltée

Daniel Turcotte – Directeur de la certification, Chantiers Chibougamau Ltée

Chantiers Chibougamau Ltée, une entreprise familiale fondée en 1961 par monsieur Lucien Filion, est aujourd'hui reconnue pour son complexe de transformation des ressources forestières qui compte sur une usine de sciage à la fine pointe de la technologie et une usine de produits de bois d'ingénierie adaptée aux standards les plus élevés des clients résidentiels et commerciaux nord-américains et européens. Depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui, l'entreprise familiale n'a cessé d'évoluer. Au tout début, la production se limitait au bois servant au chevalement des puits de mine puis, progressivement, l'entreprise s'est diversifiée pour aller vers la 2^{ème} et la 3^{ème} transformation.

Le développement de la compagnie s'est fait en s'appuyant sur des valeurs que l'on associe aujourd'hui au développement durable. Rappelons que le développement durable est un concept d'équilibre entre 3 secteurs : économique, environnemental et social. En ce qui a trait au secteur économique, l'impact de Chantiers Chibougamau est notable puisque l'entreprise emploie 450 personnes en équivalent temps plein et est représentée dans les grands centres tels Montréal, Toronto, New-York, Chicago et Liverpool. En ce qui concerne le côté environnemental, des mesures ont été instaurées pour tenir compte de l'empreinte écologique de l'entreprise. Ainsi, on préconise l'utilisation optimale du bois, la valorisation de la ressource sur place ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation des résidus produits par les usines en énergie calorifique. Enfin, le secteur social, qui est intimement relié au secteur environnemental, est également pris en compte par la compagnie. En effet, la signature de la Paix des Braves entre le gouvernement du Québec et les Cris de la Baie-James a entraîné des modifications dans les pratiques de l'entreprise : diminution des volumes à récolter, restriction au niveau des plans généraux et acceptation nécessaire par les maîtres de trappes et changement dans les méthodes de récolte afin de permettre aux Cris de préserver leur mode de vie traditionnel. Étant donné que le développement d'un point de vue durable se doit de tenir compte de tous les acteurs impliqués, Chantiers Chibougamau procure aux Cris des moyens de travailler en partenariat avec l'entreprise.

Chantiers Chibougamau s'est donc approprié les grands principes du développement durable pour adapter ses pratiques d'affaires. Le virage exercé par l'entreprise a débuté par l'implantation d'un système de gestion environnemental régi par la certification ISO 14 001. Cette norme internationale inclue une déclaration de la direction, une politique environnementale et une analyse des aspects environnementaux significatifs de l'entreprise (rejets dans l'eau, gestion des déchets et matières dangereuses, contamination du sol), des objectifs et cibles environnementales, des procédures unifiées et des enregistrements pour mieux contrôler les indicateurs des cibles ainsi qu'un système d'audit interne. Ce

système a amené un changement de culture profond au sein de l'organisation, changement qui ne s'est pas fait sans difficultés.

Aujourd'hui, afin d'attester avec encore plus de conviction de la rigueur de la gestion de ses opérations forestières, Chantiers Chibougamau s'apprête à voir ses opérations forestières certifiées FSC (Forest Stewardship Council), une certification reconnue à travers le monde basée sur deux principes fondamentaux que sont le principe de protection et l'aménagement adaptatif. Cette certification vient attester de la crédibilité des pratiques adoptées graduellement, au fil des ans.

En conclusion, la conciliation entre aménagement forestier et développement durable est possible et réalisable. Les activités de Chantiers Chibougamau Ltée depuis les débuts de l'entreprise sont compatibles avec les trois critères du développement durable. Son système de gestion de l'environnement est suivi à période fixe par des auditeurs indépendants. La certification FSC procurera un bon équilibre entre économie, environnemental et social. Enfin, l'entente Cris-Québec est respectée et les valeurs amérindiennes sont protégées.

Date: 6 novembre

Heure : 9h00 à 10h00

Lieu : Salle des Congrès

Intégrer le développement durable à la mine Troilus

François Biron – Directeur général, Mine Troilus

La division Troilus fait partie de la corporation minière Inmet. Cette dernière est basée au Canada et fait l'exploration, le développement et la production du cuivre, du zinc et de l'or. La mine Troilus quant à elle exploite l'or et le cuivre à ciel ouvert depuis 1996. Ce sont 20 000 tonnes de minerai contenant qui sont traités chaque jour à 120km au nord de Chibougamau et à 170km au nord-ouest de Mistissini.

Le projet minier Troilus a impliqué les trois sphères du concept de développement durable (sociale, environnementale et économique) tout au long de sa réalisation. On y retrouve tous les éléments requis à l'application de ce concept soit : un environnement de très haute qualité, une communauté intégrée et attachée à son environnement et enfin une rentabilité économique demandant une gestion serrée pour assurer sa rentabilité. Le défi était grand.

Suite à la découverte du gisement en 1988, l'harmonisation des trois sphères du développement durable a été prise en considération lors des études de faisabilité, des impacts environnementaux et des consultations publiques où les préoccupations sociale, environnementale et économique étaient prioritaires. Cette période a permis de définir les exigences pour l'exploitation de la mine Troilus dans un cadre de développement durable. Celui-ci s'intègre dans les activités minières à l'aide de plusieurs éléments : le contrôle opérationnel de ses impacts; la réalisation d'un programme de suivi environnemental diversifié, des relations continues avec ses communautés d'intérêts; le maintien de performances élevées des infrastructures et des équipements permettant de rentabiliser ses

opérations. L'entente crie, ayant comme objectif le développement socio-économique et la protection de l'environnement, fait notamment partie de la dimension sociale. Le projet de la mine Troilus a inclus comme objectif une participation de 25% de travailleurs autochtones, ce qui permet à la communauté crie d'être intégrée à l'exploitation du territoire.

La dernière étape de la vie utile d'une mine consiste à sa fermeture et sa restauration environnementale, dont l'objectif est de minimiser les impacts environnementaux et sociaux et de réhabiliter le site minier dans un état satisfaisant. À ce moment, on remarque une polarisation des sphères environnementales et sociales. Bien que celle-ci soit légiférée, la restauration des sites demeure une démarche volontaire et motivée de la plupart des compagnies, incluant Inmet. Dans le contexte actuel, l'arrêt des opérations minières de Troilus est prévu pour juin 2010. Ceci signifie que l'entreprise, dans une optique de développement durable, débutera à partir de mars 2009 son comité de reclassement des travailleurs afin de les replacer sur un autre projet, de les former pour occuper un autre emploi et tout cela en tentant de conserver un maximum de travailleurs en région.

L'intégration du Développement durable dans les activités de la mine Troilus est soutenue par l'application de principes directeurs et l'implantation de standards internes en environnement, santé-sécurité et relations communautaires (SECA) spécifiques à Inmet. Inmet s'est aussi engagé dans l'implantation du programme national *Vers le développement minier durable (VDMD)* durant l'exploitation et la restauration environnementale du site minier. Ce programme vise à assurer une meilleure gestion des résidus, de l'énergie et des gaz ainsi que des ressources externes.

Force est de constater que l'exemple de mine Troilus en tant que succès s'appuie grandement sur le fait que les 3 sphères du développement durable examinées précédemment ont été présentes à chacune des étapes de réalisation de ce projet. L'exploration, le développement et la production en accord avec les principes de développement durable, dont la mine Troilus nous en fait la démonstration, représentent une réalité possible pour les entreprises de l'industrie minière qui, espérons-le, tendrons de plus en plus vers cette voie pour leurs projets à venir.

Question du public : Est-ce qu'il existe un comité de reclassement pour les ressources humaines?

M. François Biron : Oui, le comité va œuvrer à partir de mars 2009 afin de reclasser les travailleurs, tout en essayant le plus possible de les conserver dans la région. Il y aura également des formations qui seront offertes afin de s'assurer que tous les employés soient reclassés. Il y a actuellement de très fortes demandes pour la main d'œuvre dans l'industrie minière.

Question du public : La Mine Troilus constitue un très bel exemple de formation de la main d'œuvre autochtone; quels sont les grands défis liés à l'adaptation entre les deux peuples?

M. François Biron : Une étude sociologique établie sur 10 ans sera publiée sous peu. En résumé, il y a eu certains accrochages au début avec les autochtones, des tensions... Cependant, un coordonnateur cri a été nommé à titre de médiateur afin de surmonter la barrière du langage et l'apprentissage de la culture Crie. D'autre part, il a fallu 2-3 ans afin que les autochtones s'intègrent dans un système d'horaires fixes. Dans l'ensemble, l'étude établie un pourcentage similaire de problèmes liés aux autochtones versus des non-autochtones.

Question du public : Pourquoi réalisez-vous de la revégétation et non de la plantation d'épinettes?

M. François Biron : Il faut une couche d'humus importante afin de favoriser les repousses naturelles, état que l'on ne retrouve pas sur le site.

Date: 6 novembre

Heure : 9h00 à 10h00

Lieu : Salle des Congrès



Sphère environnementale -Faune et environnement-

L'Association des trappeurs Cris

Paul Dixon – Association des trappeurs Cris

La communauté de Waswanipi fait affaire sur le marché mondial en ce qui concerne le commerce des fourrures. Le territoire de trappe comprend 40 000 km². Cette étendue donne un espace d'approximativement 300km² par famille. Les gens de la communauté crie utilisent toujours le mode de trappe ancestral.

Plusieurs Cris vivent encore aujourd'hui sur les territoires de trappe. Monsieur Dixon y a lui-même toujours vécu. L'élément déclencheur qui l'a amené à mettre ses connaissances et son expérience au profit de l'Association des trappeurs Cris (ATC) en effectuant du travail de bureau est l'activité forestière pratiquée sur ce territoire. Cette dernière a bouleversé leurs activités. L'ATC a été créée dans le but d'effectuer la gestion de ces relations et celle de l'industrie sur le territoire. Très active, l'ATC a amené plusieurs compagnies forestières en justice depuis ses débuts dû au flagrant conflit d'intérêt entre ces deux types d'activités. Il y a dix ans, 265 chasseurs étaient sur la liste pour la chasse à l'orignal ce qui n'est plus du tout le cas de nos jours. La réduction du territoire devient donc problématique au maintien de ces activités.

Les Cris occupent le territoire depuis plusieurs années et sont très préoccupés par la faune. Ils ont des droits à protéger. L'ATC fait partie de la convention de la Baie-James. Celle-ci stipule que les Cris ont le droit de vivre selon le mode ancestral aussi longtemps qu'ils le voudront. Mais dans les faits, l'activité forestière intense amenuise peu à peu les lots de trappe. Par conséquent, les communautés autochtones et les jamésiens doivent travailler de concert afin de changer les choses et ainsi adapter l'industrie aux besoins des acteurs impliqués.

C'est donc en travaillant ensemble qu'il deviendra possible pour le monde industrialisé de ne pas envahir les communautés de chasseurs-trappeurs et ainsi assurer un avenir à nos enfants. La géographie des terres fait en sorte que nous sommes tous connectés. Tout ce qui arrive dans la rivière, à Chibougamau ou à Chapais, est ressenti à Waswanipi et ultimement dans l'océan. "Le partage du territoire doit donc se faire non seulement dans le respect de l'autre mais également dans le respect de l'environnement sur lequel le monde industrialisé a sans contredit un fort impact. Nous devons penser à l'avenir de nos enfants".

Date: 6 novembre

Heure : 9h00 à 10h00

Lieu : Salle du Palais

La forêt boréale et les changements climatiques

Mme Mélissa Fillion – Responsable campagne forêt boréale, Greenpeace

L'intérêt pour la lutte aux changements climatiques est partagé par des scientifiques, des citoyens, des décideurs et même des industriels du monde entier. C'est la préoccupation environnementale de l'heure. Elle nous touche tous. Elle nous concerne tous. Et elle compromet désormais notre gestion forestière.

Greenpeace est une organisation internationale qui a été fondée en 1971 au Canada et qui compte actuellement 30 000 membres au Québec. Sa mission? Veiller à la protection des écosystèmes de la planète, incluant l'humain. De par sa vocation, Greenpeace est extrêmement préoccupé par la lutte aux changements climatiques et les liens qui existent entre celle-ci et la protection de la forêt boréale.

Dans les faits, les enjeux en forêt boréale sont bien plus complexes que de dire que la déforestation altère les poumons de la planète. Le rôle de la forêt boréale est celui d'un puit de carbone. En effet, celle-ci contient 186 milliards de tonnes de carbone dont 84% est enfoui dans le sol. À chaque année, 900 000 hectares sont coupés, prélevant ainsi 36 millions de tonnes de carbone. Cette coupe massive entraîne des perturbations et un réchauffement du sol et contribue donc à libérer une dose supplémentaire de carbone. L'exploitation forestière massive est donc directement reliée à l'augmentation de la libération de gaz à effets de serre.

Il en va de même lorsqu'un feu sévit en forêt boréale. Effectivement, même si celui-ci s'insère dans un cycle naturel de régénération, il augmente le taux de gaz à effets de serre relâchés dans l'atmosphère en plus de laisser une forêt plus vulnérable aux épidémies d'insectes.

De là découle l'importance des grandes zones de forêt boréale intacte qui se définissent comme étant les zones qui sont encore dans leur état naturel. Dans le cas du Québec, 500km² et plus se retrouvent dans le nord du Québec, alors qu'au sud, on ne retrouve plus aucune des ces zones. Les grandes superficies de forêt boréale intacte sont plus aptes à récupérer et à résister aux conséquences des changements climatiques que celles qui sont fragmentées par des routes, l'exploitation forestière et minière et d'autres activités humaines. De par leur résistance et leur résilience, celles-ci contribuent à assurer des conditions plus stables, mais elles servent aussi de corridors de migration des espèces. Sans oublier, tel que mentionné précédemment, qu'elles permettent de préserver d'importants réservoirs de carbone.

Par conséquent, en terme de solutions, Greenpeace prône avant tout la protection des grandes zones intactes dans le but d'aider à diminuer l'ampleur des changements climatiques. Dans les cas où il serait trop tard pour appliquer cette mesure, la plantation est une option. Par contre, le temps requis avant d'avoir un retour efficace d'entreposage de carbone et une stabilité du sol est de 10 ans. Dans les cas où la coupe est inévitable, il est également possible de favoriser le stockage de carbone dans les produits du bois. Par contre, au Québec, la

transformation principale est le papier qui, offrant un cycle plus court, est propice à la libération de carbone.

L'organisation est d'avis que le gouvernement, qui travaille à construire la prochaine grande politique forestière, devrait prendre en considération le rôle des forêts intactes et de la biodiversité dans la lutte aux changements climatiques. Il est capital de déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques pour être en mesure d'intégrer ces données dans les plans de gestion forestière du gouvernement.

Commentaire du public : Le bois est le meilleur choix du point de vue environnemental par rapport aux autres matériaux. Il entrepose le carbone et représente 50% de la transformation secondaire...

Mme Mélissa Filion : Il est important de prendre en considération tous les facteurs et enjeux qui entrent dans la lutte aux changements climatiques.

Commentaire du public : L'arbre qui est replanté ne sera jamais le même qu'initialement. Je suis en accord avec le fait que les nouveaux peuplements sont moins résistants aux feux. Il faut être plus intelligent dans l'exploitation, autant au niveau du sol que de la forêt.

Date: 6 novembre

Heure : 9h00 à 10h00

Lieu : Salle du Palais



Sphère environnementale -Ville verte-

Sensibilisation des riverains

Mme Geneviève Labrie et M. Daniel Chouinard - MDDEP

Un des principaux enjeux internationaux du XXI^e siècle sera, sans contredit, la gestion de l'eau. Le lancement de la Politique nationale de l'eau au Québec en 2002 a été l'aboutissement de cinq années de recherches, de consultations, de recommandations et de prises de position sur les enjeux, les orientations et les engagements à mettre en œuvre en matière de gestion de l'eau au Québec. La protection des rives est certes un enjeu important, intimement relié à la protection de la ressource eau. Nous l'avons constaté au cours des dernières années, les épisodes de cyanobactéries n'épargnent aucune région, pas même le nord. Par conséquent, la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables est devenue essentielle. Celle-ci se veut principalement un outil et un encadrement pour les municipalités et vise à assurer la protection du milieu, à gérer dans une perspective de développement durable ainsi qu'à mieux protéger la santé publique et environnementale.

Le ministère du développement durable de l'environnement et des parcs, dans ce dossier, s'est donc donné comme mission d'informer et de sensibiliser tous les utilisateurs du territoire à l'importance de la protection des rives dans un contexte de développement durable, mais aussi à responsabiliser la population à l'égard de ces milieux sensibles. L'importance de la conservation de la bande riveraine est justifiée par ses nombreux rôles. Celle-ci permet notamment d'offrir un habitat pour la faune et la flore, de protéger le littoral, de stabiliser les sols et ainsi assurer une protection naturelle contre l'érosion, de maintenir la qualité de l'eau et réguler le cycle hydrologique, de protéger contre le vent et de filtrer les nutriments tel que le phosphore. De surcroît, la bande riveraine contribue grandement à la beauté du paysage à l'état naturel et augmente la valeur de la propriété.

L'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables figure parmi les nombreuses bases réglementaires qui permettent d'atteindre les buts recherchés. Aussi, une nouvelle approche, celle par bassin versant, permet de mieux connaître les activités qui se déroulent sur un territoire donné. Grâce à cette méthode, il devient plus facile d'identifier les sources de problèmes et ainsi pouvoir réagir adéquatement dans des délais raisonnables. Malheureusement, celle-ci n'est pas réellement facile à développer puisqu'elle implique un suivi volontaire de la part des associations de riverains.

En ce qui concerne la cadre réglementaire, la politique décrit précisément les travaux qui sont permis. Il est important pour tous les riverains de se renseigner sur les modalités d'aménagement.

Les bandes riveraines représentent un milieu fragile qui est essentiel à la protection de l'eau. L'adoption de bonnes pratiques tel le reboisement des rives et des installations sanitaires réglementaires sont un grand pas dans la bonne

direction, en plus d'éviter d'utiliser des produits avec du phosphate. Il faut laisser la nature reprendre la place qui lui revient. Nous devons garder en tête que dès que l'on intervient dans la bande riveraine, nous avons des impacts considérables tel l'érosion. Le MDDEP souligne d'ailleurs l'importance des associations de riverains et l'existence d'un réseau de surveillance des lacs qui permet de suivre l'état de la qualité de l'eau des lacs. De plus, en constituant une association, les citoyens voulant améliorer la situation de leurs rives ont la possibilité d'aller chercher des ressources financières par des requêtes auprès de leur municipalité. Ce sont d'ailleurs ces dernières qui, au Québec, assurent la qualité des bandes riveraines.

En bref, il faut se rappeler que Mieux vaut une vue restreinte sur un lac en santé qu'une vue imprenable sur un lac pollué!

Question du public : Si par exemple, un propriétaire possède un mur de ciment sur le bord du lac, comment peut-il le défaire et quelles sont les ressources qu'il peut utiliser? Nous n'avons, il me semble, pas de personnes expertes sur la question. Qui peut nous conseiller?

Mme Geneviève Labrie/M. Daniel Chouinard : Cette situation est un cas privé et relève de votre municipalité, c'est auprès de ces instances que vous devez vous renseigner. Un des rôles du ministère est de supporter et de conseiller les municipalités en cas de besoin. Pour des travaux majeurs, l'avis d'un spécialiste ou d'un consultant est requis.

Question du public : Est ce qu'il est possible d'obtenir ou de faire une campagne de sensibilisation?

Réponse du public : FaunENord en fera sous peu.

Mme Geneviève Labrie : En 2002, on a été présent dans les localités de Chapais et de Chibougamau durant 2 jours et malgré la publicité qui a été fait, approximativement 20 personnes seulement se sont déplacées sur un total de 5 présentations. Souvent, les gens ne veulent pas venir nous rencontrer à cause de l'aspect règlementaire. Il est cependant possible pour nous de se déplacer pour des groupes de riverains intéressés.

Date: 6 novembre

Heure : 9h00 à 10h00

Lieu : Salle Radisson

Les initiatives en développement durable au sein du Mouvement Jeunesse Baie-James

M. Mario Fortin - MJB

Le Mouvement Jeunesse Baie-James (MJB) favorise la consommation responsable, le développement durable et la protection de l'environnement. Suite au premier rassemblement jeunesse de la jamésie, les préoccupations des 18-35

ans se sont traduites au niveau politique et environnemental. En ce sens, au courant de la dernière année le MJB a organisé différentes activités sous le thème de l'environnement pour sensibiliser et informer la population jamésienne à ce sujet.

Au mois de septembre 2007, la tournée régionale d'implication citoyenne a eu lieu. Le MJB a accueilli dans la région, dans le cadre de cette activité, monsieur François Pelletier de l'organisme Équiterre pour une série de conférences dans les municipalités de Villebois, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Chibougamau et Chapais. Sous le thème : *Les changements climatiques : comment réduire mon impact !* Monsieur Pelletier a expliqué aux participants les causes des émissions de gaz à effet de serre, les conséquences sur notre vie quotidienne et a donné des mesures concrètes pour participer à la sauvegarde de notre environnement ; consommation responsable, application des 3 R (Réduire, réutiliser et recycler), utilisation adéquate des moyens de transport, etc...

Au cours des été 2007 et 2008, le MJB a dirigé Le Concours Pensez écolo, ça rapporte ! Celui-ci s'adressait aux coopérants et coopérantes des Coopératives Jeunesse de services de la région Nord-du-Québec de 12 à 16 ans. Les objectifs généraux visés par ce concours étaient de favoriser l'implication des jeunes jamésiens dans leur milieu de vie, développer une conscience environnementale auprès des jeunes jamésiens, sensibiliser les jeunes envers leurs comportements potentiels de *pollueurs* et favoriser le travail en équipe. C'est donc sous la supervision de leurs animateurs que les jeunes concurrents devaient organiser un *Projet d'action* portant sur la sauvegarde, l'amélioration ou la sensibilisation de l'environnement dans leur milieu. Le MJB est fier de constater la popularité de ce concours à travers les différents projets des jeunes. Par exemple à l'été 2007, la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) de Chapais a mis en place une mini-entreprise de recyclage puisque le recyclage n'était pas encore en fonction à ce moment. Confection de sacs et bourses avec de vieux vêtements, remise à neuf d'un site historique (lieu de détente familiale), prêt de vélos pour le déplacement, nettoyage d'un site d'enfouissement, don d'arbres, sensibilisation aux produits équitables sont autant de projets réalisés par les coopérants. Les retombées sont encourageantes. Non seulement les jeunes ont démontré une grande débrouillardise, ils ont aussi réussi à rallier la population chapaisienne à leur cause. Suite au défi relevé par la CJS, le recyclage a été instauré dans la municipalité de Chapais. De plus, les jeunes se sont mérités le Prix Jeunesse dans le cadre du Gala régional des mérites coopératifs de la CDR Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec 2007. Encore cette année la CJS de Chapais a maintenu sa première place en remportant le concours. Cette fois-ci les jeunes se sont engagés à nettoyer un ancien site d'enfouissement.

Le MJB offre également des ateliers de sensibilisation. Ces ateliers s'adressent aux jeunes fréquentant les Maisons des jeunes de la région ou les CJS. À l'été 2008, l'atelier avait pour titre – *Porter un vêtement non seulement pour ce qu'il est, mais aussi pour ce qu'il évoque !* Cet atelier avait pour but de sensibiliser les jeunes à la fabrication et la consommation de vêtements (vêtement réutilisable et recyclable, conditions de travail dans certains pays, achat local et équitable).

Depuis Septembre 2007, une émission mensuelle radiophonique et télévisuelle est produite par le MJB et diffusée sur les ondes de CHEF FM de Matagami, la télévision régionale de Chapais-Chibougamau et la télévision communautaire de Lebel-sur-Quévillon. L'émission contient des chroniques et des entrevues. Pour le MJB, il est important de donner une visibilité aux citoyens qui contribuent au développement et à l'amélioration de la région.

Le Concours *Je prends ma place!* a été lancé dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec et vise à valoriser, encourager et reconnaître l'implication citoyenne des jeunes de 18-35 ans dans leur milieu. Un stage d'une semaine en France est offert aux lauréats régionaux. Cette année, la lauréate de la région Nord-du-Québec / Baie-James est Christine Mainville de Lebel-sur-Quévillon. Elle est membre du Comité Lebel Environnement qui a contribué à l'implantation de la récupération à domicile en 2007 et à la création d'un jardin communautaire.

Enfin, un grand défi attend le MJB au courant des prochains mois. En effet du 17 au 19 avril 2009 se tiendra à Chibougamau le 2^e Rassemblement Jeunesse Jamésien. Le MJB espère accueillir une centaine de jamésiens provenant de toutes les municipalités de la région. L'objectif – en faire un événement vert !

Date: 6 novembre

Heure : 9h00 à 10h00

Lieu : Salle Radisson

Visionnement

Les arbres sont la solution

Mme Mélissa Filion, Responsable de la Campagne Forêt Boréale, Greenpeace

Résumé: « Les arbres sont la solution », version française du film « Trees are the answer », a été réalisé par M. Patrick Moore, co-fondateur de Greenpeace. À la suite du visionnement, Greenpeace apportera quelques précisions et commentaires pour ensuite faire place aux participants qui auront l'occasion de se prononcer sur le sujet. Préparez vos questions!

Date: 6 novembre

Heure : 10h15 à 11h15

Lieu : Salle du Palais



REMERCIEMENTS

Le succès de ce premier Colloque régional sur les ressources naturelles et le développement durable repose sur la participation de plusieurs personnes et organisations.

Nous tenons d'abord à remercier nos partenaires officiels qui ont contribué de façon importante au projet : Emploi-Québec et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Également, cet évènement a été rendu possible grâce à la participation de nos nombreux commanditaires : Chantiers Chibougamau; Barrette-Chapais Ltée; Tourisme Baie-James; Ministère des affaires municipales et régions; Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs; Société de développement de la Baie-James; Hydro-Québec; Comité de développement social de la Baie-James; M. Luc Ferland, Député du comté d'Ungava; M. Yvon Levesques, Député du Bloc Québécois; Ministère du transport du Québec; Imprimerie Nord-Graphique; Les mines Opinaca, le Centre d'entrepreneurship nordique.

Nous adressons aussi nos remerciements à tous les membres du comité organisateur qui ont investi de leur précieux temps dans la réalisation du colloque : M. Louis-Pierre B.Ducharme (MRNF), M. Jean-Sébastien Lapointe (Bureau de comté Ungava), M. Idrissa Zerbo (MDEIE), Mme Caroline Desjardins (TBJ), Mme Robin McGinley (COTA), Mme Julie Boilard (Barrette-Chapais Ltée), M. Luc Mongeau (Ville de Chibougamau), M. Alain Poirier (MESS), Mme Danielle Guimond (MDDEP), M. Régis Simard (TJCM), Mme Patricia Hébert (MAMR et CDSBJ), M. Frédéric Verreault (Chantiers Chibougamau Ltée), Mme Marie-Eve Gosselin (FaunENord) et Mme Mireille Gravel (FaunENord).

Soulignons la participation essentielle de nos bénévoles : Gaétan Vincent, Yvette Samson, Nancy Lalonde, Sabrina Bouchard, Alain Poirier, Patricia Hébert, Gilles Boudreault, Michael Gravel, Helgi Piccinin, Francis Asselin, Alain Gauthier, Guillaume Fortier, Rock Allen, Yan Tremblay

Enfin, nous souhaitons témoigner notre gratitude à tous les participants ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au succès de cet évènement d'envergure. Certains ont contribué sur une base financière, d'autres en donnant de leur temps, mais tous ont offert un support incomparable.

PARTENAIRES

Partenaires officiels:

Québec 

Avec la participation financière de :

Emploi-Québec

Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation

Commanditaires:

Affaires municipales
et Régions

Québec 



Société
de développement
de la Baie-James

Québec 

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 



Comité de développement social de la Baie James

Ministère du transport du Québec

Yvon Levesques, Député Bloc Québécois

Les mines Opinaca

Centre d'entrepreneurship nordique

Imprimerie Nord-graphique

Ministère des finances

Entretien industriel DLB

Forages Chibougamau

Comité organisateur

M. Louis-Pierre B.Ducharme

M. Jean-Sébastien Lapointe

M. Idrissa Zerbo

Mme Caroline Desjardins

Mme Robin McGinley

Mme Julie Boilard

M. Luc Mongeau

Mme Marie-Eve Gosselin

M. Alain Poirier

Mme Mireille Gravel

Mme Danielle Guimond

M. Régis Simard

Mme Patricia Hébert

M. Frédéric Verreault

MRNF

Bureau de comté Ungava

MDEIE

TBJ

COTA

Barrette-Chapais Ltée

Ville de Chibougamau

FaunENord

MESS

FauneENord

MDDEP

TJCM

MAMR et CDSBJ

Chantiers Chibougamau Ltée

Jour 1 : Mercredi le 5 novembre 2008

8h00-9h00	Accueil et inscription		
9h15-9h45	Mot de bienvenue et allocution du président d'honneur (M. Michel Filion, Chantiers Chibougamau)		
9h45-10h15	Conférence générale : qu'est ce que le développement durable? (M. Robert Lauzon, MDDEP)		
10h15-10h30	Pause santé		
	Salle des Congrès	Salle du Palais	Salle Radisson
Sphère Sociale 10h30-12h00	Santé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé humaine et la forêt (M. Gilbert Lemay, CRSSS) ▪ Produits forestiers non-ligneux (PFNL) (M. André Pichette, Laboratoire LASEVE) ▪ La qualité de l'eau et les milieux humides (M. Pierre Dulude, Canards Illimités) 	Culture <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Paix des Braves et le développement durable (M. Roméo Saganash, Grand Conseil des Cris) 	Éducation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Écoles vertes Brundtland (Mme Isabelle Julien et 4 étudiants, École Vatican II) ▪ Entreprise verte (M. Luc Bédard, Entretien industriel DLB) ▪ Initiatives régionales (Mme Véronique Lévis, CRRNTBJ)
12h00-13h20	Dîner		
	Salle des Congrès	Salle du Palais	Salle Radisson
Sphère économique 13h30-15h00	Diversification et avenir de l'utilisation des ressources forestières <ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel de croissance des forêts du nord (M. Réjean Gagnon, UQAC) ▪ PFNL (M. Daniel Cliche, Ville de Matagami) 	Écotourisme et tourisme d'aventure <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aventuraid (M. Gilles Granal, propriétaire) ▪ La création du parc ATO (M. Kevin Neeposh, Chargé de projet, Parc ATO) ▪ Les parcs nationaux du Québec au Nord du 50^e parallèle (M. Jean-François Lamarre, Ing. F. MDDEP) 	Nouvelle foresterie et Livre Vert <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le régime forestier et la Paix des Braves (M. Simon St-Georges, MRNF) ▪ Le Livre vert (Volet I et II) (Mme Marie-Noel Breton, MRNF) ▪ Nouvelles pratiques forestières (Mme Rebecca Tittler, UQAM)
15h00-15h15	Pause santé		
15h20-16h20	Plénière sur les sphères sociale et économique		
17h00	Cocktail		
18h00	Allocution du député		
18h30	Service souper-spectacle (Fin de la soirée 22 :00H) : Franko et Jean-Eudes Bolduc; Matthew Iserhoff (CerAmony)		

Jour 2 : Jeudi le 6 novembre 2008

8h00-9h00	Déjeuner-conférence (Mme Stéphanie Trudeau, Labatt)		
	Salle des Congrès	Salle du Palais	Salle Radisson
Sphère environnementale 9h00-10h00	Intégrer le développement durable en entreprise <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprise forestière (M. Daniel Turcotte, Chantiers Chibougamau) ▪ Entreprise minière (M. François Biron, Mine Troilus) 	Faune et environnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Association des trappeurs cris (Mr. Paul Dixon, CTA Waswanipi) ▪ Changements climatiques et forêt boréale (Mme Mélissa Filion, Greenpeace) 	Ville verte <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des riverains (Geneviève Labrie, Daniel Chouinard, MDDEP) ▪ Mouvement Jeunesse Baie-James (M. Mario Fortin, Président)
10h00-10h15	Pause santé		
10h15-11h15	'Les arbres sont la solution' (27 minutes) / période de commentaires (Mélissa Filion, Greenpeace)		
11h15 -12h15	Plénière sur la sphère environnementale et synthèse du colloque		
12h15-12h45	Mot de clôture		

